

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	52 (1973-1974)
<b>Artikel:</b>	Fribourg et l'industrie au XIXe siècle : l'échec de la Société des Eaux et Forêts (1869-1875)
<b>Autor:</b>	Walter, François
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-818164">https://doi.org/10.5169/seals-818164</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

FRIBOURG ET L'INDUSTRIE AU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE:

L'échec  
de la Société des Eaux et Forêts  
(1869-1875) \*

FRANÇOIS WALTER

Les recherches récentes traitant de l'ensemble de phénomènes qu'il est convenu d'appeler «révolution industrielle», ont fait passer au premier plan le concept de croissance. La révolution industrielle s'explique désormais en termes d'accélération de la croissance, et les notions de démarrage et de conditions de cette croissance deviennent objets essentiels d'Histoire. On connaît la fécondité de la théorie des «étapes de la croissance» développée par W.W. Rostow. L'expression de «take off», décollage, utilisée par cet économiste américain pour désigner la période où l'économie industrielle amorce un essor irréversible, a passé dans le langage courant, au risque d'y diluer quelque peu son sens très précis.

---

\* Pour l'appareil critique, la bibliographie ainsi que les tableaux et graphiques, on voudra bien se reporter à notre travail de diplôme présenté à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, sous la direction du professeur Roland Ruffieux: «*Le développement industriel de la ville de Fribourg entre 1847 et 1880. Une tentative de démarrage économique*». Etudes et recherches d'histoire contemporaine, Mémoires de licence 26, Fribourg 1974, 282 pages. Cet article en reprend les grandes lignes.

Walter Wittmann, qui a appliqué à la Suisse le concept de take off<sup>1</sup>, et tous les historiens de l'économie suisse, n'ont pas manqué de montrer la spécificité du modèle helvétique. Croissance démographique, modernisation de l'agriculture, capacité étonnante d'autofinancement conditionnent un «décollage» auquel on assigne volontiers la période 1800-1820. A ce moment, l'industrie cotonnière, plus particulièrement la filature, se mécanise rapidement, entraînant lentement dans son sillage les autres productions. L'industrie mécanique, secteur dominant aujourd'hui, n'est-elle pas la fille de l'industrie textile, pour laquelle elle commence à construire des machines au début du XIX<sup>e</sup>? Déjà, cependant, et le mouvement ne va faire que s'accélérer, la concentration géographique des industries en Suisse orientale provoque un processus inéluctable de disparités régionales. Les cantons de Fribourg, Vaud dans une certaine mesure, la Suisse centrale et alpine restent en deçà des mutations économiques du début du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ainsi, lorsqu'on essaie de définir la place du canton de Fribourg, au moment où l'on approche de la fondation de l'Etat fédéral en 1848, dans une Suisse dont les industries travaillent déjà pour le marché mondial, on constate que le canton est resté avant tout agricole. Les réponses de l'Etat de Fribourg aux deux cent neuf questions de l'enquête commerciale décrétée par la diète de 1842, permettent un rapide bilan<sup>2</sup>.

La production de céréales suffit en général à la consommation. La production de fromage atteint 30000 quintaux par an, dont les deux tiers sont exportés. Le bétail, dont le gouvernement ne peut chiffrer l'exportation constitue la seconde source de revenus du canton: 111 977 têtes de bétail en 1842, dont 10 233 chevaux,

<sup>1</sup> W. WITTMANN, *Die Take-off-Periode der schweizerischen Volkswirtschaft*. Zeitschrift für die Gesamte Staatswissenschaft, 119 Band/4 Heft, Oktober 1963 (Tübingen), p. 592-615.

<sup>2</sup> Archives fédérales, D 1868, Réponse des cantons à la circulaire du Directoire du 24 novembre 1842 au sujet des affaires commerciales, artisanales et agricoles des cantons. 1842-1844. Réponses de l'Etat de Fribourg.

27 472 vaches, 1 950 bœufs et taureaux, 20 282 génisses et veaux, 25 857 moutons, 7 519 chèvres et 18 664 porcs. La valeur du tressage de la paille, grande activité artisanale à domicile dans les campagnes est estimée à 230 000 livres par an. C'est à peu près la valeur des bois et combustibles exportés. Il n'existe dans le canton ni filatures, ni machines à tisser, ni fabriques de produits chimiques. Les trente tanneries recensées ne fabriquent que pour le marché local. De même, les trois blanchisseries et les trois teintureries du canton ne traitent que les toiles fabriquées dans le pays pour l'usage domestique. L'importation de fer, plomb et étain est estimée à 8 101 quintaux, sans qu'il existe pourtant de véritables ateliers. On fait venir de France, du Wurtemberg et de Bâle quelque 24 mille quintaux de sel par an.

Une place à part doit être faite à la verrerie de Semsales, la plus importante de Suisse, où l'on fabrique du verre depuis 1776. L'entreprise produit 700 000 bouteilles et 25 000 feuilles de verre à vitres. Elle emploie environ 140 ouvriers. Autre exception : le canton possède deux papeteries dont la valeur de la production est estimée à 80 000 livres suisses. La plus importante se trouve à Marly, où elle s'est établie au XV<sup>e</sup> siècle déjà. Elle connaît des difficultés au milieu du XIX<sup>e</sup>, au moment où l'introduction de la fabrication du papier à la machine bouleverse les techniques de production. Une reconversion sera nécessaire pour rendre la papetterie à nouveau concurrentielle.

Canton sans industrie ou presque, mais canton, ne l'oubliions pas, qui a réussi sa révolution agricole dans la première moitié du XIX<sup>e</sup>. La suppression des droits féodaux, décrétée en 1798 par la République Helvétique, s'effectua particulièrement lentement dans le canton de Fribourg. En effet, ce n'est que par la loi du 13 mars 1838, que le rachat des redevances féodales devint obligatoire. Cependant, des progrès sensibles apparaissent dans l'agriculture par l'introduction de nombreuses innovations : suppression du libre parcours et partage des «communs», suppression de la jachère par la pratique d'un bon assolement, modernisation de la technique agricole par l'introduction d'instruments perfectionnés comme les nouvelles charrues. Par ailleurs, l'économie laitière va tendre à se généraliser au détriment de la culture céréalière;

les surfaces cultivées augmentent au profit des cultures fourragères. Cette révolution agricole est sans conteste la base d'un phénomène d'accumulation primitive dans le canton, que ce soit par le biais des caisses d'épargne, qui prennent leur essor dès les années 1830, ou par la thésaurisation traditionnelle. Une telle hypothèse, qu'il faudra vérifier par des études ultérieures, s'avère toutefois nécessaire pour expliquer l'extension des activités de transformation dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, où apparaissent les premiers effets d'un circuit des capitaux : agriculture-industrie.

Après le Sonderbund, où Fribourg confronté à des cantons plus évolués et plus développés, se voit imposer le régime radical (1847-1856), représentant ce que l'on pourrait appeler une bourgeoisie avancée, l'Etat va prendre une part prépondérante à des dépenses d'infrastructure. Le canton mène à bien la réalisation de son chemin de fer. Un système bancaire s'ébauche, signe de dynamisme économique. Un besoin d'activité industrielle se fait sentir, comme en témoigne les préoccupations des autorités et le débat dans l'opinion, qui se cristallisent autour d'associations comme la Société économique ou la Société industrielle. La conception d'une industrie fondée sur l'agriculture est générale, et l'idée qu'il faut développer la petite industrie existante et introduire des activités nouvelles, que l'on peut qualifier de semi-artisanales, ne fait aucun doute dans les milieux préoccupés de la croissance économique du canton.

Or, la ville de Fribourg va vivre l'expérience unique d'une tentative d'industrialisation en grand, ce à quoi personne n'aurait osé rêver. A l'intérieur d'un cycle économique, entre les deux crises de 1866 et 1873, de «grandes» industries vont pousser à Fribourg, financées par des capitaux extérieurs au canton. Le nom d'un homme est attaché à cette industrialisation rapide, celui de l'alsacien Guillaume Ritter. La création motrice de ces activités fut la Société générale suisse des Eaux et Forêts.

Notre travail consiste à vérifier, dans quelle mesure les expériences industrielles de la ville de Fribourg dans les années 1870, s'inscrivent dans la perspective d'un premier démarrage de l'économie fribourgeoise.

## I. LES CONDITIONS PRÉALABLES AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

### A. Les conditions sociales

#### 1) Sociographie d'une ville moyenne

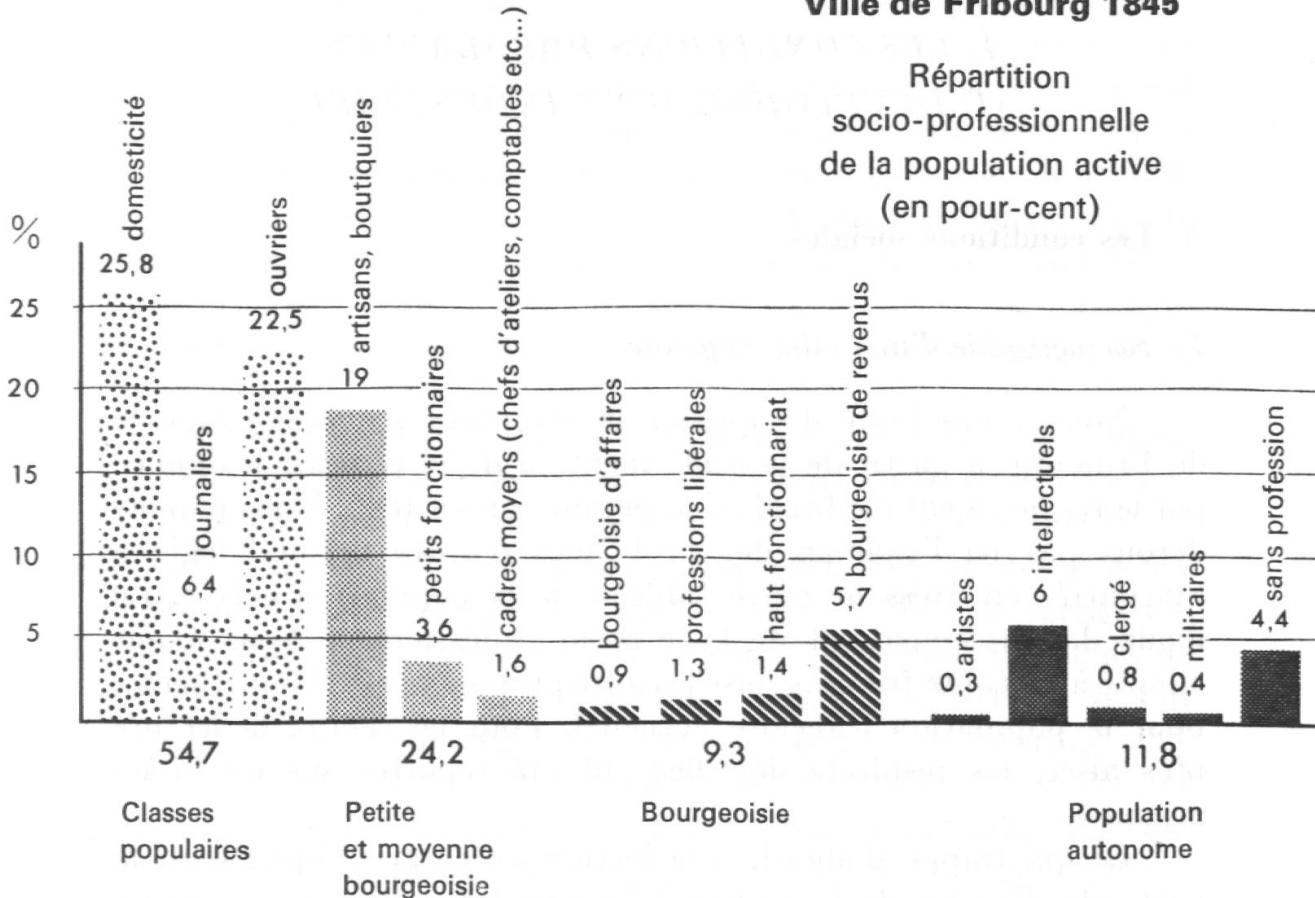
Nous avons tenté d'esquisser la structure sociale de la ville de Fribourg, à partir de la seule mention de la profession donnée par le recensement cantonal de la population en 1845. Nous n'aborderons pas ici l'examen des problèmes d'ordre méthodologique rencontrés en dressant notre tableau de la population active. Le mode de classement est de type socio-professionnel. Nous avons adapté à la réalité fribourgeoise le cadre proposé par J.P.Courthéoux pour la population française actuelle<sup>3</sup>. Pour en rendre la lecture plus aisée, les résultats détaillés ont été reportés sur un histogramme.

Ce qui frappe d'abord, à la lecture de ce graphique, c'est la profonde division de la société fribourgeoise entre un monde du travail dominant et les classes bourgeoises. Si l'on ajoute en effet, aux classes populaires qui composent plus de la moitié de la population active, l'artisanat et le petit commerce, on obtient pour le monde du travail quelque 73,7 %. Fribourg apparaît avant tout comme une ville de petites activités desservant un marché local. Tout au bas de l'échelle sociale, les journaliers et autres travailleurs non qualifiés ne constituent qu'une faible part des classes populaires (6,4 %). La répartition entre ouvriers et maîtres n'est pas sûre et souffre d'imprécisions : entre autres erreurs d'appréciation, la méthode empirique de classement fait considérer comme ouvriers des gens qui sont en réalité des artisans dépendants et

<sup>3</sup> J.P. COURTHEOUX, *La structure en classe d'une population active. Hypothèses empiriques sur les catégories socio-professionnelles d'après les recensements français de 1954 et 1962*. Revue économique 1965, no 2 p. 246.

### Ville de Fribourg 1845

**Répartition  
socio-professionnelle  
de la population active  
(en pour-cent)**



vice-versa. Mais ce dernier type d'artisanat, en général très misérable, se rapproche des couches les moins favorisées.

La domesticité forme à elle seule un quart de la population active! C'est là un critère de richesse certain: des disparités considérables peuvent être remarquées entre les rues de résidence aisée et les quartiers plus populaires. Mais la très large disponibilité de ce personnel fait qu'il demeure courant à l'époque d'avoir un ou plusieurs domestiques, non seulement parmi les classes bourgeois, mais chez tout artisan. Ce personnel est essentiellement d'origine rurale, tant il est vrai que la condition de domestique semble le seul moyen d'arriver à la ville pour éventuellement y faire fortune. Une partie de cette main-d'œuvre domestique doit exercer une activité dans la production artisanale ou le commerce, sans que des termes génériques permettent de le préciser.

Dans la société pré-industrielle de 1845, les employés, les cadres moyens, couches sociales nées au XX<sup>e</sup> siècle, n'apparaissent guère. Ces catégories, fonction du développement du secteur tertiaire, ne sont représentées que par le fonctionnariat. La statistique montre d'autre part qu'il n'existe pas à Fribourg de «grande bourgeoisie». Les classes privilégiées d'ailleurs, restent faiblement représentées, exception faite pour la bourgeoisie dite de revenus, où l'on trouve un certain nombre de petits rentiers, dont les rentes proviennent avant tout d'immeubles urbains et accessoirement de propriétés foncières ou de revenus de titres.

Notons en outre, que l'ampleur du travail féminin se révèle comme un des traits marquants de la société fribourgeoise. Les jeunes filles venues de la campagne constituent le fort contingent (20,6 %) du personnel de maison. Une fois mariées, elles abandonnent leur place ou changent de profession. Les femmes monopolisent également certains métiers du textile et de l'habillement. Quant au pourcentage de rentières (veuves, jeunes filles riches, femmes âgées), il paraît très considérable (près d'un dixième des femmes recensées).

En comparant les données de 1845 avec des comptages effectués pour 1880, on remarque que la société n'évolue pratiquement pas en ville de Fribourg<sup>4</sup>. Elle reste stable. Stabilité bouleversée, certes, momentanément dans les années 1870, par l'arrivée de main-d'œuvre attirée par l'industrie naissante, comme aussi par un exode rural marqué. Si l'on confronte maintenant cette société stable à la courbe de l'accroissement démographique, il apparaît que la population de la ville augmente, bien sûr, passant de 9 806 habitants en 1845 à 11 546 en 1880, mais après avoir diminué entre 1870 et 1877 (conséquence de la faillite de l'industrialisation?). Mais les taux de croissance de la population de la ville, comme ceux d'ailleurs de la population cantonale, sont entre 1850 et 1880 les

<sup>4</sup> Pour cette étude comparative, voir: R. SCHNYDER et F. WALTER, *Aspects de l'évolution d'un centre urbain: le cas du quartier du Bourg à Fribourg de 1811 à 1972*. Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie, tome LIV, fascicule 2, 1974.

plus bas du XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi la période étudiée n'est pas de celles où un dynamisme de la croissance démographique reflète un dynamisme équivalent de l'économie. La démographie assigne donc au départ une base pessimiste pour le développement économique.

## *2) Une main-d'œuvre inadaptée*

Alors que la main-d'œuvre de fabrique est quasi inexistante vers le milieu du siècle, l'on peut estimer à plus de 800, le nombre d'ouvriers occupés par les industries au début des années 1870<sup>5</sup>. Sur ce chiffre, les nouvelles entreprises fondées après 1870 offrent momentanément plus de 600 postes de travail industriel. Mais après la faillite de la plupart de ces établissements, ce ne seront en définitive pas plus de 250 postes de travail industriel qui auront effectivement été créés en ville de Fribourg dans la décennie 1870-1880. Par rapport à l'augmentation de la population dans le même temps, cette offre d'emplois nouveaux dans l'industrie n'en couvre que le 40 %. Est-ce là un facteur suffisant pour justifier l'image communément admise d'un Fribourg réservoir de main-d'œuvre ? De fait, la question de savoir comment Fribourg a pu répondre à cette offre de travail ne se réduit pas à une analyse quantitative.

La question sociale majeure qui préoccupe tout le XIX<sup>e</sup> siècle est le problème du paupérisme. Les témoignages de l'époque varient quant à l'ampleur du phénomène. Mais on peut sans exagération estimer que 5 à 10 % de la population bourgeoise de la ville reçoit des secours de l'assistance publique<sup>6</sup>. Le paupérisme va jouer le rôle très important de support psychologique à l'introduction de l'industrie, en servant d'argument aux promoteurs d'entreprises industrielles : le manque d'industrie à Fribourg et l'absence d'oc-

<sup>5</sup> Fabrique d'engrais 50 ouvriers; Fonderie 50; fabriques de tabac 60; Ateliers du chemin de fer 50; Entreprise des Eaux et Forêts + scierie 200; Fabrique de wagons 330; divers 100; en tout 840 ouvriers au moins.

<sup>6</sup> A ce propos, voir H. BAERISWYL, *Das öffentliche Armenwesen des Kanton Freiburg*. Freiburg 1958, qui donne p. 75 les estimations suivantes du nombre d'assistés dans la population bourgeoise du canton: en 1860, 7,8 %; en 1870, 5,9 %; en 1888, 5,3 %.

casions de travail provoque et entretient le paupérisme<sup>7</sup>. Créer des occasions de travail, c'est par conséquent lutter contre le paupérisme.

De même qu'il est fort difficile d'évaluer le nombre d'assistés, il est presque impossible de chiffrer correctement le nombre de bras inoccupés. Guillaume Ritter, dans sa pétition au Grand Conseil, estime qu'il y a en ville de Fribourg, 2 à 3000 ouvriers inoccupés ou partiellement occupés, ce qui est fortement exagéré, puisque ce chiffre correspond à l'ensemble de la population active ouvrière et artisanale. Un rapport à la Société économique indique le chiffre dérisoire de 150 personnes<sup>8</sup>. Le Conseil communal reçoit à plusieurs reprises des pétitions signées parfois par plus d'une centaine d'ouvriers, lui demandant de leur procurer du travail<sup>9</sup>. Mais d'autres témoignages signalent la difficulté pour les entreprises ou les collectivités de trouver de la main-d'œuvre<sup>10</sup>. De cette apparente contradiction il résulte que la main-d'œuvre fribourgeoise, récemment

<sup>7</sup> A ce propos, on peut relever le témoignage intéressant du *Rapport administratif du préfet de la Sarine pour 1857* (Archives d'Etat, Fribourg), dans lequel le préfet estime que l'augmentation du nombre des assistés « peut être attribuée au manque de travail d'ateliers, d'industrie ou de fabriques, car les trois quarts des assistés sont valides pour le travail, mais ils sont obligés de recourir à l'assistance de la commune faute d'ouvrages ».

Le tressage de la paille, activité industrielle pratiquée à domicile dans tout le canton est considérée dans les rapports des préfets, comme l'activité des familles pauvres qu'il faut encourager pour vaincre le paupérisme. Voir les *Rapports du préfet de la Sarine* pour 1849, 53 et 60.

<sup>8</sup> G. RITTER, *Pétition au Grand Conseil du canton de Fribourg touchant l'introduction de l'industrie dans le canton*. Fribourg 1870, p. 9. Pour le rapport à la Société économique, consulter aux Archives d'Etat, Fribourg (AEF): Archives de la commune de Fribourg, Dossiers divers 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle.

<sup>9</sup> Archives communales de Fribourg (ACF), *Protocoles du Conseil communal* pour 1860, p. 71, 83; pour 1866, p. 10, 31, 102, 111, 176, 188; pour 1877, p. 129.

<sup>10</sup> Voir par exemple: AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Comité de direction, séance du 26 août 1871; 1871-1889, Quatrième rapport du directeur de la Société... à son Conseil d'administration, p. 6.

Voir aussi: *Le Confédéré* du 20 juillet 1879 (n° 87).

libérée par l'agriculture n'a pas l'expérience du travail industriel, et a de la difficulté à s'adapter à la discipline du travail en atelier ou à la dépendance d'un entrepreneur<sup>11</sup>. D'autre part, la main-d'œuvre indigène manque le plus souvent de la qualification nécessaire. D'où la nécessité d'un appel massif à la main-d'œuvre étrangère, dès qu'il s'agit d'un travail un peu spécialisé, nécessitant des compétences techniques.

Parmi les quelques 1 823 unités (47,9 % de la population active de la ville) qui, d'après le recensement de 1845, constituent ce que l'on peut appeler le monde du travail en ville de Fribourg (ouvriers non qualifiés, ouvriers qualifiés, petits patrons de l'artisanat et du commerce), on compte 68 % d'indigènes (ressortissants de la ville et du canton) et 32 % d'allogènes (à savoir les ressortissants d'autres cantons et les étrangers). Mais, si du côté des artisans et commerçants, la part des étrangers au canton n'est que de 25,6 %, elle atteint 41,6 % pour la main-d'œuvre qualifiée. Les étrangers au canton ne constituent par contre que le 17,3 % de la main-d'œuvre non qualifiée. Dans cette catégorie, ce sont les ressortissants fribourgeois d'origine rurale qui l'emportent, avec 48,8 %, ce qui confirme l'hypothèse, déjà vérifiée pour la main-d'œuvre domestique, de l'attraction exercée par la ville sur les campagnes (arrivée de ruraux difficilement intégrables à la hiérarchie des métiers).

En ville de Fribourg, la proportion d'étrangers au canton est particulièrement importante par rapport à la moyenne suisse, qui n'est que de 3 % en 1850. Parmi les étrangers à la Confédération, ce sont les «compagnons» d'origine allemande, qui constituent le contingent le plus important (15,3 % des ouvriers qualifiés en 1845).

<sup>11</sup> La fabrique de tabac Frossard établie en 1869 en fit l'expérience: *Le Chroniqueur* du 18 mars 1869 (nº 33). Voir aussi: *Le Confédéré* du 3 février 1869 (nº 15); ACF, Protocoles du Conseil communal 1868/69 p. 304.

A propos des difficultés avec les ouvriers du chemin de fer, voir: AEF, Rapport du préfet de la Sarine pour 1859. Notons que les ouvriers fribourgeois ne sont pratiquement pas présents sur les chantiers du chemin de fer, mais que, malgré tout, il y a de fréquentes querelles avec les ouvriers étrangers.

On sait que la part des étrangers ne va cesser d'augmenter à Fribourg comme dans le reste de la Suisse<sup>12</sup>.

On peut enfin remarquer que les salaires fribourgeois sont en général inférieurs à ceux pratiqués dans le reste de la Suisse, ce qui constitue un facteur attractif non négligeable pour des promoteurs d'industrie. Cependant, les données sont trop parcellaires pour permettre de véritables comparaisons.

Si Fribourg est capable dans le dernier tiers du siècle de fournir une main-d'œuvre abondante à bon marché, il faut toutefois faire des réserves quant aux capacités de cette main-d'œuvre. En tout cas, la ville reste un pôle d'attraction pour les travailleurs étrangers qui joueront un rôle indispensable dans le processus de développement.

### *3) L'absence d'une bourgeoisie dynamique*

La mise en place de l'économie bourgeoise au XIX<sup>e</sup>, par le biais de la révolution industrielle, suppose qu'un groupe social particulièrement dynamique fasse à un moment donné des choix décisifs. L'entrepreneur joue un rôle spécifique dans la société bourgeoise, comme l'a montré J. Schumpeter: ce que l'on demande surtout à l'initiative individuelle, c'est d'aboutir à des réalisations concrètes. Il va sans dire qu'il n'y a pas à Fribourg l'équivalent des «bourgeois conquérants» selon l'expression de Morazé. Pourtant on assiste dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> à la formation d'une bourgeoisie indigène, qui acquiert peu à peu la triple influence sociale, économique et politique vérifiée par J. Lhomme pour la bourgeoisie française. Comme il n'est pas possible de définir la classe dominante par des cotations fiscales (sources privilégiées inexistantes à Fribourg), il a fallu procéder beaucoup plus empiriquement. Nous avons dressé la liste des hommes qui ont dirigé le canton de 1847 à 1880, ainsi que de tous les membres des Conseils d'administration et des orga-

<sup>12</sup> Les recensements montrent qu'entre 1850 et 1870, la part des ressortissants d'autres cantons dans la population résidente de la ville passe de 14,3 % à 19,7 %; celle des étrangers de 5,1 % à 10,1 %.

nes supérieurs du chemin de fer, des banques et de l'industrie. Après vérification, nous n'avons conservé qu'un fichier d'une septantaine de noms, ceux que l'on pourrait appeler — toute proportion gardée — avec C. Wright Mills l'«élite du pouvoir», où se mêlent et s'équilibrent promoteurs d'entreprises et directoire politique.

L'analyse de cette couche dirigeante montre que plus des deux tiers exercent une profession libérale (avocatie ou notariat), ou portent la qualité de négociant (l'écoulement des produits agricoles du canton — bétail, fromages, pailles tressées, bois — ainsi que l'approvisionnement du canton en produits manufacturés et denrées de luxe peut procurer de substantiels revenus).

Par contre, les milieux agricoles ne sont représentés que par cinq propriétaires fonciers, bien qu'il existe à Fribourg un milieu aisé d'origine rurale, propagateur des idées physiocratiques et des novations agricoles (entre autres, les fondateurs de la Société fribourgeoise d'agriculture en 1848). Mais les milieux agricoles ne s'intéressent pratiquement pas au développement de l'industrie. La persistance à Fribourg d'une idéologie rurale, réactionnaire, est une explication essentielle dans l'histoire politique et économique du canton.

Dans notre précédent classement socio-professionnel de la population active de la ville de Fribourg, les anciennes oligarchies n'apparaissaient pas, ventilées qu'elles étaient, d'après leur profession, dans les diverses catégories. Mais dans le fichier de l'élite, près de 20 % des noms appartiennent à des familles patriciennes. A vrai dire, tout l'ancien patriciat est amené à s'adapter à la nouvelle société bourgeoise où le travail est la vertu principale. Il faudrait calculer et l'on serait étonné de voir le nombre de fonctionnaires issus de l'ancien patriciat ou de l'ancienne noblesse dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Souvent, l'ancienne aristocratie postule avec avidité le moindre poste vaquant de l'administration. Quoiqu'il en soit, les classes dirigeantes d'Ancien Régime ont su faire preuve d'une faculté d'adaptation étonnante au nouvel ordre de chose économique. Bien sûr, elles garderont tout leur sens du prestige du rang social, de la société hiérarchisée, ainsi qu'une psychologie différente de la richesse, en étant plus attachées à leur patrimoine. Finalement, lorsqu'un Paul Aeby, fils d'un major au

service de Naples, fonde une banque privée en 1867, ou qu'un Charles Muller, également fils d'un officier au service étranger, passe au Conseil d'administration d'une société industrielle, il y a continuité : lever un régiment au service étranger était une entreprise spéculative, comme la fondation d'une société pour un capitaine d'industrie. De plus, l'élite ne dédaigne pas la carrière politique. Elle y cherche la justification de ses efforts économiques, à une époque de luttes intenses pour le contrôle du pouvoir. Ainsi, plus de la moitié de ceux que nous avons appelé classe dirigeante, exercent une fois au moins dans leur carrière, une fonction publique. Notons que l'opinion libérale-radicale se trouve proportionnellement plus largement représentée dans notre liste, qu'au niveau cantonal, où les deux tiers des électeurs votent pour le parti conservateur catholique.

Mais l'élite que nous tentons de définir reste d'abord élite économique. Or, en examinant le rôle des quelque septante noms de la liste, on hésite à parler d'un milieu du capital, en se référant au processus de révolution industrielle tel qu'on l'a connu ailleurs. L'élite fribourgeoise présente des caractères singuliers, et ne se rattache guère au type général de l'entrepreneur suisse, tel que le décrit A. Hauser, où l'origine modeste est très marquée par la sévère mentalité paysanne<sup>13</sup>. Plus que de véritables chefs d'industrie, on est en présence d'un personnel de rencontre. Ces promoteurs ne sont que des amateurs, des improvisateurs qui se lancent dans l'industrie, alors que, par leur origine ou leur formation, ils ont été coupés de la dure réalité économique. Le notaire qui s'improvise industriel, un directeur de banque «anachorète fourvoyé dans les affaires»<sup>14</sup>, tels se révèlent la plupart des industriels à Fribourg dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

De ce fait, si nous exceptons le secteur bancaire, nous nous voyons obligé d'admettre que l'initiative et la réalisation technique

<sup>13</sup> A. HAUSER, *Schweizerische Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*. Erlenbach 1961, p. 311.

<sup>14</sup> L'expression est des « Nouvelles Etrennes fribourgeoises », 1904, p. 77, à propos de Louis Grivel, directeur de la Caisse d'amortissement en 1877.

des projets sont le fait d'étrangers au canton. Le Fribourgeois ne participe que dans la mesure où il est pourvoyeur d'un certain capital. Cette opinion se trouve largement répandue à l'époque : on prend conscience des séquelles de telles déficiences. On espère voir arriver le moment où

« on ne sera plus obligé de confier en des mains étrangères les fonds destinés à telle ou telle entreprise »<sup>15</sup>.

Ceci se vérifie aussi bien dans la réalisation du chemin de fer, que dans la fondation d'entreprises industrielles. Dans les années 1870, les nouvelles réalisations firent entrer dans la vie économique fribourgeoise la finance bâloise, avec des noms illustres de l'industrie et de la haute banque, tels les Koechlin-Geigy, La Roche-Bourckhardt, Kaufmann-Neukirch. Les postes-clé à la direction de la fonderie, de la fabrique de wagons, des ateliers du chemin de fer ne sont pas entre les mains de Fribourgeois. Beaucoup de pionniers de l'économie fribourgeoise, qu'il serait trop long d'évoquer, sont d'origine étrangère. Parmi eux, Guillaume Ritter, l'âme de l'expérience industrielle tentée à Fribourg dans les années 1870 est un personnage singulier.

Guillaume Ritter, né à Neuchâtel en 1835, vient de Soultz dans le département du Haut-Rhin. Ingénieur, formé à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de Paris, il n'établit, au cours de sa carrière, pas moins d'une centaine de projets, dont 33 concernent des travaux dans le canton de Neuchâtel, 32 dans le reste de la Suisse et 12 en France. Parmi ses réalisations les plus importantes, citons : l'alimentation en eau de Neuchâtel en 1865 ; l'aménée d'eau de la ville d'Avignon en 1869 ; les grands travaux hydrauliques en ville de Fribourg, qui le retinrent dans cette ville de 1870 à 1875 ; l'adduction d'eau de La Chaux-de-Fonds en 1887 ; des installations hydrauliques à Genève, et des travaux dans le cadre de la correction des Eaux du Jura.

Guillaume Ritter est un créateur à l'imagination débordante. Ainsi, il soumet en 1887, au Conseil municipal de la ville de Paris,

<sup>15</sup> AEF, Rapport du préfet de la Sarine pour 1868.

un projet des plus visionnaires, dont il avoue lui-même qu'il «fera peut-être l'effet de sentir un peu l'Américain», mais qu'il pourrait aussi constituer «la grande œuvre du siècle comme application d'Hydraulique moderne». Il s'agirait d'alimenter en eau la ville de Paris au moyen d'une dérivation des eaux du lac de Neuchâtel. Guillaume Ritter présenta ce projet en conférence publique à la Sorbonne, au cours d'une séance où Ferdinand de Lesseps parlait du percement de l'isthme de Panama<sup>16</sup>.

L'ingénieur a dû posséder une fortune considérable, dont il perdit une grande partie dans la débâcle de ses entreprises de Fribourg. En 1901, le fisc neuchâtelois évaluait encore ses biens à Fr. 400 000.—. L'essentiel consistait en une collection unique d'une centaine de tableaux de maîtres, d'une valeur estimée à l'époque à plus d'un million de francs, et qu'il dut négocier peu à peu pour faire face à ses échéances<sup>17</sup>. Ritter avait épousé en 1866 à Estavayer la fille de feu le docteur François Ducrest, Marie, dont il eut 10 enfants. Parmi la correspondance qu'elle lui adressa, une lettre de 1880 montre bien ce que fut la vie de cet homme passionné, toute pleine de tribulations, d'espoirs et d'illusions. Elle lui écrit :

« Crois-tu pouvoir faire quelque chose pour les tableaux? Tous les soirs nous prions en famille pour que tu réussisses dans tes affaires. Je t'en prie, chéri, fais ton possible pour vendre ces tableaux, mais renonce à l'affaire de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds; elle m'effraie, je lui trouve trop de points de ressemblance avec celle de Fribourg. Vendre les tableaux, payer nos dettes, et après cela nous contenter des petites affaires que tu trouves, sans inquiétude de rien perdre; et bien élever nos enfants, voilà toute mon ambition aujourd'hui.

<sup>16</sup> A ce propos, voir: G. RITTER, *Propositions faites au Conseil municipal de Paris concernant un projet d'alimentation de cette capitale en eau, force et lumière électrique au moyen de la dérivation des eaux du lac de Neuchâtel*. Neuchâtel 1887.

<sup>17</sup> Il en fit l'offre en 1874 à l'Etat de Fribourg, qui, s'il les avait achetés, aurait eu d'après *Le Confédéré* du 3 juillet 1874 (n° 79), une collection que seule Bâle, par ses Holbein, aurait surpassée!

Rêves dorés, fortune, gloire, etc. tout s'est envolé avec mes années de jeunesse; maintenant fais comme moi, cher petit mari. On pourrait au moins se reposer un peu, j'avoue que je trouve que le moment est bientôt venu, voilà bientôt quinze ans que nous avons passés à lutter et à combattre de toutes manières »<sup>18</sup>.

A près de 70 ans, Guillaume Ritter se tourna vers la politique. Il fut l'un des fondateurs à Neuchâtel du Parti indépendant. Conseiller général de Neuchâtel de 1903 à 1912, il fut en outre député au Grand Conseil de 1904 à 1910. Il s'éteindra le 14 septembre 1912, à Monruz.

## B. Les conditions politiques et la mentalité d'accueil

### 1) *L'industrie, la politique et l'Eglise*

Quels ont été les rapports entre la politique et l'industrie, au lendemain de 1850 à Fribourg? La réponse à cette question demeure primordiale, puisque la présence d'un appareil institutionnel favorable à l'expansion s'avère indispensable à tout processus de développement économique.

Lorsqu'il s'agit de politique économique, un grand débat occupe les esprits à Fribourg, comme dans le reste de la Suisse: dans quelle mesure les pouvoirs publics doivent-ils intervenir dans les questions d'ordre économique? Il faut dire que dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup>, l'Etat sera amené à intervenir dans les domaines du transport (création d'un réseau de chemin de fer), de l'énergie (introduction du gaz, puis de l'électricité, adductions d'eau) et, des banques (formation des banques cantonales). Mais le plus souvent, ces interventions n'ont été provoquées que par la nécessité de sauver des entreprises d'utilité publique de la ruine. En effet, la grande règle du libéralisme demeure: le cercle des inter-

---

<sup>18</sup> Sur Guillaume Ritter, voir: Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Guillaume Ritter. La lettre citée est du 7 décembre 1880, dossier 5, correspondances reçues 1880-1889.

ventions doit rester extrêmement restreint. L'Etat est au service de la bourgeoisie possédante, mais c'est à elle de prendre les initiatives en matière économique.

On peut à juste titre se demander si les régimes qui se succèdent à Fribourg — régime radical entre 1847 et 1856, régime conservateur dès 1857, avec une période libérale-conservatrice jusqu'en 1871 — ont eu des attitudes fondamentalement diverses face aux problèmes économiques du canton. A première vue, le radicalisme paraît plus ouvert à l'industrialisation, suivant l'exemple des cantons riches de la Suisse allemande, alors que le conservatisme, pour des raisons idéologiques, sociales et religieuses, paraît plus réservé et plus tenté de fonder la richesse cantonale sur le développement de l'agriculture. Mais l'opposition déclarée du conservatisme à l'industrie pendant ces années 1850-1880, n'existe en définitive que dans la propagande radicale et chez les représentants les plus extrémistes du parti conservateur, ceux qui, imbus de cléricalisme, symbolisent les vestiges des anciennes oligarchies.

Pas franchement opposé, le pouvoir politique, mais pas entièrement favorable non plus comme on s'en rendra compte avec l'échec de la Société générale suisse des Eaux et Forêts. Chez les radicaux, rares étaient ceux qui pouvaient véritablement se réclamer d'une conception étatique du développement économique. Pour les conservateurs, c'est l'agriculture qui réclame tous les soins. En fait, les uns et les autres se retrouvent dans leur réticence à l'intervention de l'Etat.

Pour expliquer le sous-développement du canton, il serait tentant d'appliquer mécaniquement la thèse de Max Weber, pour qui l'éthique protestante coïncide avec la mentalité capitaliste. Là encore, les éléments manquent pour porter un jugement exhaustif sur les rapports Eglise-industrie. Contentons-nous de citer une série d'articles, parus sous le titre «*De l'industrie*» dans *Le Chroniqueur*, organe officieux du gouvernement conservateur, en décembre 1871 et janvier 1872. Constatant que l'industrie devient de plus en plus la base de la puissance des nations, comme le démontre l'avance des nations protestantes en Europe et des cantons protestants en Suisse, le journal de conclure :

« Le temps marche, l'industrie aussi. Les catholiques ont une position à prendre en face de ce mouvement, il importe de le diriger et non pas de l'entraver comme on nous accuse sans cesse à tort de le faire »<sup>19</sup>.

Ce que semblent craindre les milieux catholiques, lorsqu'on parle industrie, c'est le cortège de misères apparemment liées à l'industrialisation: aggravation du paupérisme par l'apparition d'un prolétariat surexploité et misérable, concentration de ces populations dans les quartiers ouvriers, possibilités de troubles sociaux (le souvenir de la Commune de Paris est dans toutes les mémoires). Cependant, *Le Chroniqueur* engage les catholiques à s'illustrer dans les affaires ou du moins à ne pas s'y opposer:

« Nous ne souhaitons qu'une chose de ce côté, c'est que parmi ceux des catholiques, qui naturellement sont et doivent rester en dehors des affaires, il n'y ait plus l'hostilité que l'on remarque quelquefois chez eux contre l'industrie et tout ce qui y tient. Cette prétention est bien humble, mais elle n'est pas sans importance ».<sup>20</sup>

Si l'on dresse le bilan des interventions étatiques dans l'économie, on constate que, soit la commune de Fribourg, soit l'Etat, ont pris tour à tour des décisions d'importance vitale. La commune de Fribourg essaya de favoriser l'introduction du tissage de la soie et de la broderie au début des années 1850. Entre 1853 et 1858, elle finança une école et un atelier d'horlogerie, en vue de former des apprentis. En 1860 se signe la convention qui prévoit la construction d'une usine à gaz, et l'installation de l'éclairage au gaz.

La mise en place d'une infrastructure dans le domaine des transports, peut à juste titre être considérée comme le fait économique essentiel du tournant du milieu du siècle. Elle amena des interventions importantes de l'Etat.

---

<sup>19</sup> *Le Chroniqueur* du 30 décembre 1871 (n° 156).

<sup>20</sup> *Le Chroniqueur* du 6 janvier 1872 (n° 3).

*2) L'intervention de l'Etat: l'exemple du chemin de fer. Une énorme charge financière, mais peu de résultats.*

La période 1850-1880 est placée dans le canton de Fribourg sous le signe de ce que l'on a pu appeler la «bataille du chemin de fer». La ligne Berne-Lausanne par Fribourg, obtenue au travers des conflits intercantonaux qui nécessitèrent l'arbitrage fédéral, fut inaugurée en 1862. En 1868, la ligne Romont-Bulle, en 1876 et 1877 les lignes transversales et longitudinale de la Broye sont livrées au trafic. Les péripéties de ces réalisations sont connues<sup>21</sup>. Il est néanmoins utile d'en tirer certaines conclusions.

On sait comment l'Etat de Fribourg s'est substitué au financement privé déficient, pour assumer l'ensemble des charges financières de l'établissement du chemin de fer. Il en entreprit la construction en 1856. Mais rapidement, il céda la réalisation des travaux à une compagnie privée. Néanmoins, il fut amené à reprendre toute l'entreprise en 1863 pour la sauver du désastre, et assurer à tout prix la continuation et l'exploitation de la ligne. La construction du chemin de fer mobilisa derrière elle, dans un véritable élan national, toute la population du canton, à un moment où les divisions politiques exacerbées par le souvenir de la guerre civile du Sonderbund étaient des plus tenaces. La presse reflète l'état d'esprit qui pouvait régner, surtout parmi les milieux informés des villes. Ainsi, lors de l'inauguration de la ligne principale, l'enthousiasme sera à son comble:

« ... Le canton de Fribourg est une mine. Des trésors immenses y sont enfouis. Nous n'avons qu'à creuser, à féconder, à travailler... »<sup>22</sup>.

<sup>21</sup> Voir surtout: V. BUCHS, *La construction des chemins de fer dans le canton de Fribourg*. Fribourg 1934.

<sup>22</sup> *Le Confédéré* du 31 août 1862 (nº 105). On retrouve ici le ton d'affirmations fréquentes dans la presse, selon lesquelles le canton aurait d'importantes richesses naturelles. Ce sont là surestimations folkloriques de la réalité. A moins que les forêts et les carrières soient les richesses naturelles sur lesquelles les idéalistes de l'économie prétendaient baser l'industrialisation du canton!

De fait, on attendait énormément de cette bataille gagnée du chemin de fer. La ligne par Fribourg, pensait-on,

« profiterait au commerce et à l'industrie par l'activité imprimée à la circulation intérieure et extérieure; elle profiterait à l'agriculture par l'écoulement facile de ses produits et l'augmentation de leur valeur; elle profiterait à la classe pauvre et ouvrière en lui assurant du travail et du pain pour une longue série d'années; elle devait profiter aux propriétaires et aux capitalistes, en ajoutant à la valeur des propriétés, à la facilité des placements, au taux des intérêts; enfin elle devait assurer au pays l'accroissement de l'aisance et de la prospérité.»<sup>23</sup>

Dans l'esprit de ses promoteurs, l'entreprise considérée comme très rentable, aurait dû aspirer toutes les disponibilités financières de la population fribourgeoise, devenant la nouvelle caisse d'épargne des classes modestes comme des classes riches. Mais le gigantisme des investissements nécessaires en fit plutôt le gouffre des finances du canton, ce qui permet à A. Raemy d'écrire que le chemin de fer a été «la cause unique de l'impôt»<sup>24</sup>.

En effet, dans l'immédiat, la construction du chemin de fer signifie surtout le fardeau d'une dette de plus de 41 millions de francs pour un canton de 100 000 habitants. Le poids des intérêts de la dette du chemin de fer équivaut en 1865 à 47 % des dépenses du service ordinaire, 15,5 % étant encore consacrés aux intérêts de la dette particulière de l'Etat<sup>25</sup>. Le bénéfice n'en apparaîtra que bien plus tard, mais l'évidence est que le chemin de fer a été la condition nécessaire à tout développement économique. Il a accéléré la conversion de l'agriculture fribourgeoise à l'élevage, en permettant l'approvisionnement à bon marché en céréales. Il a permis un accroissement des exportations: bois, bétail, fromage sont expédiés désormais par chemin de fer. Mais on ne peut

<sup>23</sup> Chancellerie d'Etat de Fribourg, *Historique de l'établissement du chemin de fer dans le canton de Fribourg*. Fribourg 1863, p. 30.

<sup>24</sup> A. RAEMY DE BERTIGNY, *Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg durant les 70 dernières années 1796-1866*. Fribourg 1869, p. 321.

<sup>25</sup> A. JUNG, *Staatsschuld und Schuldenpolitik des Kantons Freiburg von 1860 bis 1959*. Winterthur 1963, p. 10.

pas dire que la construction des lignes a développé l'industrie. En effet, mis à part la fourniture des traverses, le produit des carrières et un peu de main-d'œuvre, le canton n'a guère participé à la construction. La ligne jouera, certes, un rôle attractif sur les nouvelles industries des années 1870. Sa présence explique d'autre part l'établissement d'ateliers de réparation du chemin de fer, occupant une centaine d'ouvriers jusqu'à la première guerre mondiale. Atout psychologique impondérable enfin, l'illusion que le canton de Fribourg n'était pas totalement à l'écart du mouvement industriel du Moyen-Pays suisse.

Lorsqu'il s'agit d'estimer l'apport réel du chemin de fer dans le canton, on ne peut donc éviter de déboucher sur une ambiguïté. En soi, le chemin de fer constitue un facteur puissant de take off, comme ce fut le cas en Suisse alémanique ou dans le Jura. Or, à Fribourg, la réalisation du chemin de fer ne s'accompagne pas d'un décollage de l'industrie. Peut-être que les pertes financières, que sa construction occasionna, eurent un effet traumatisant sur l'esprit d'initiative. Ainsi, la relative abstention de l'élite fribourgeoise dans les entreprises postérieures s'expliquerait par ce gouffre des finances du canton qu'a été le chemin de fer.

### *3) La mentalité d'accueil: l'obsession d'une minorité*

Tout le XIX<sup>e</sup> siècle à Fribourg semble traversé par une préoccupation majeure: le canton se trouve dans une situation économique plutôt désastreuse, et il faut chercher tous les moyens pour lui redonner une prospérité. Les contemporains évoquent souvent comme une lointaine légende, l'époque où Fribourg tenait son rang de ville industrielle avec le tissage des draps, aux XIV et XV<sup>e</sup> siècles. La question souvent citée, que se pose Charles Raemy, est révélatrice d'une certaine lucidité:

« En comparant l'état présent de notre cité avec son état pristin, on est péniblement affecté du contraste qui s'offre à nos regards, et l'on serait tenté de s'écrier avec le poète Racine: « Comment en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé ? »<sup>26</sup>.

---

<sup>26</sup> CH. RAEMY, *Sur les moyens de relever l'industrie à Fribourg.* Fribourg 1883, p. 11.

Le problème est ancien. Le lieutenant de préfet, Pierre Gendre, publiait déjà en 1799 des «*Réflexions sur les moyens d'introduire l'industrie dans la ville de Fribourg et d'en bannir la mendicité*». Dans les années 1840 et 1850, la revue d'Alexandre Daguet, l'*Emulation* porte pour sous-titre: «Recueil agricole, industriel, commercial, historique et littéraire». Cette revue, tout en ayant une conception du développement basée sur l'agriculture, n'en essaie pas moins de populariser l'idée que l'industrie est une source de bien-être. Ce qui nous intéresse surtout ici, c'est le regain d'activité et le débat d'opinion que l'on peut constater à la fin des années 1860. De retour de l'exposition universelle de Paris en 1867, Antoine Raemy de Bertigny évoque dans son rapport les moyens d'encourager les activités industrielles. Il précise:

« Il ne faut toutefois pas songer aux grandes industries manufacturières telles que les filatures de soie, de coton, d'horlogerie, etc... Ces industries exigent l'avance de grands capitaux, puis tout un ensemble de combinaisons qui ne sont ni dans l'activité, ni dans les dispositions d'initiative des fribourgeois. D'ailleurs, les positions sont prises à Bâle, à Zürich, à St Gall, dans les montagnes du Jura et la concurrence que Fribourg voudrait soutenir maladroitement et sans capitaux suffisants, lui serait mortelle »<sup>27</sup>.

Antoine Raemy de Bertigny reprendra les mêmes conclusions deux ans plus tard, en 1869, dans ses «*Mémoires pour servir à l'histoire du canton de Fribourg durant les 70 dernières années, 1796-1866*». Le publiciste Héliodore Raemy donne lui aussi son avis dans une brochure de 1867: «*L'industrie à Fribourg au temps passé et de nos jours. Causes de sa décadence et moyens de la relever*». Là encore, les préoccupations sont centrées sur le développement d'industries, qui tirent leurs matières premières de l'agriculture, et qui sont susceptibles d'intégrer une main-d'œuvre d'origine rurale.

La Société économique de Fribourg, fondée en 1813, s'était assez rapidement confinée dans des activités administratives, dont

---

<sup>27</sup> AEF, Archives de la Commune de Fribourg, Dossiers divers 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle Rapport de Antoine Raemy de Bertigny à la Direction de l'Intérieur (1 juillet 1867).

la gestion d'une importante bibliothèque<sup>28</sup>. Elle va sortir quelque peu de sa léthargie en fusionnant en décembre 1862 avec la section fribourgeoise de la Société suisse d'utilité publique, fondée en 1857. Les deux sociétés, fusionnées sous la dénomination de «Société économique et d'utilité publique», publient en 1867, les résultats d'une importante enquête. En effet, au début de l'année 1867, l'avocat Uldry déposait une motion au Conseil général de la commune, relative à l'industrie à établir à Fribourg. Le Conseil communal, donnant suite à cette requête, décide alors en avril 1867 de demander à la Société économique un préavis sur les moyens d'introduire l'industrie. Les résultats de cette enquête, ainsi que le rapport final adressé aux autorités permettent, en quelque sorte, de faire le point sur les possibilités de l'économie fribourgeoise à la veille des années 1870<sup>29</sup>.

L'avis de Etienne Ovide Domon, le promoteur de l'industrie horlogère à Morat/Montilier, directeur d'une entreprise de près de trois cents ouvriers semble particulièrement intéressant. Il estime que Fribourg se trouve «exceptionnellement bien placé pour y créer la grande industrie». En effet, Fribourg possède de la force motrice à bon marché, une nombreuse population ouvrière, un chemin de fer. Pour développer l'industrie, il faudrait encore disposer de capitaux et d'établissements de crédit, mais sur ce point, Domon ne peut pas se prononcer. Par contre, il faudrait «faire en sorte que la jeunesse du pays se voe davantage aux études techniques». A son avis, «une papeterie ou une filature, aurait toute chance de réussite». Le capital nécessaire, Domon l'estime à 5 ou 600 mille francs. Pourtant, l'industriel conclut dans une profession de foi libérale, qu'il faut laisser faire le temps et que la Société économique ne doit pas intervenir:

<sup>28</sup> A ce propos, voir: H. de BUMAN, *Le centenaire de la Société économique de Fribourg (1813-1913)*. Annales fribourgeoises 1915, p. 44.

<sup>29</sup> Sur la demande du Conseil communal, voir: ACF, Protocole du Conseil communal pour 1867, p. 353.

Les documents cités concernant l'enquête de la Société économique se trouvent aux AEF, Archives de la Commune de Fribourg, Dossiers divers 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle.

« Je crois en conscience que laissez faire et passer est le meilleur parti que vous puissiez prendre. Dans un temps plus ou moins rapproché, vous pouvez être assuré qu'il se trouvera des industriels qui voudront jouir des avantages que la position même des choses doit leur procurer ».

Mais Domon ajoute avec une sorte de résignation, sans polémique :

« ... là où il y a de nombreux moines, l'industrie a peine à s'implanter... toujours on a vu l'un exclure l'autre. Pourquoi ? — Je n'en sais rien... je constate simplement un fait ».

Le rapport final adressé au début mars 1868 par la Société économique et d'utilité publique au Conseil communal, fait la synthèse des remarques des différents rapporteurs. La Société économique estime,

« qu'il convient surtout pour le moment d'encourager la petite industrie, c'est à dire les métiers qui ne demandent pas une grande mise de fonds. Cette branche de l'industrie est à la portée de tout le monde et elle présente le grand avantage de ne pas être exposée au chômage et aux crises désastreuses ».

La Société conclut en donnant une liste d'industries nouvelles qui pourraient être, selon elle, introduites avec succès en ville de Fribourg : filatures, papeteries, fabriques de sucre de betteraves, tanneries, bonnetteries, fabriques de gants, de cordes, de boisselleries. En ce qui concerne l'intervention des pouvoirs publics, la commune devrait se borner à accorder aux industriels toutes les facilités désirables pour la mise en place de leurs installations, voire de les exempter des taxes et impôts.

De cette importante enquête, se dégage en définitive un consensus général sur le type d'industries à favoriser. Mis à part E. Domon, qui verrait s'établir à Fribourg une manufacture de filature ou une grande papeterie, tous sont d'avis que Fribourg est adaptée à une petite industrie, fort proche de l'artisanat. Petite industrie, liée aux activités agricoles du canton, voilà donc le préavis que donne la Société économique à l'administration communale.

Dans la même optique, il faut signaler la formation en 1868 d'une «Société des Amis des Beaux-Arts», et en 1869 d'une «Société industrielle et commerciale», toutes deux décidées à encourager les initiatives d'hypothétiques promoteurs industriels.

Mais quel est en définitive l'impact de cette agitation, dont la presse nous donne les échos? Y-a-t-il un véritable débat dans l'opinion, et la création de prédispositions favorables à toute proposition concrète de réaliser les objectifs tant recherchés? Il semble qu'à l'époque, l'unanimité soit quasi générale pour déplorer l'apathie et le peu d'énergie du fribourgeois. Le Conseiller d'Etat et promoteur du chemin de fer, Alfred Von der Weid, écrivait, qu'il faudrait s'attaquer au

« triple rempart du préjugé, de la routine et de l'indolence »<sup>30</sup>.

A vrai dire, il faut bien reconnaître que les préoccupations dont nous parlons sont celles d'une minorité. Les réactions de l'opinion au moment où l'ingénieur Ritter soumet ses vastes projets d'industrialisation sont significatives. La presse, miroir de ces réactions, n'aborde le sujet que d'assez loin. Manque d'informations, scepticisme général?

Il y a bien sûr les euphoriques, ceux qui célèbrent l'arrivée de Guillaume Ritter, comme l'ouverture d'un

« horizon tout nouveau auquel nul n'aurait osé songer jusqu'ici »<sup>31</sup>.

Les réactions, à l'annonce de la ratification de la convention par le Grand Conseil, le 16 septembre 1869, en témoignent:

« Le vote du Grand Conseil sur la convention Ritter a été salué avec enthousiasme par la population de Fribourg. Jeudi soir, il y a eu des coups de mortiers et un feu d'artifice. Vendredi, les Sociétés de chant et de musique ont donné une sérénade suivie d'une promenade aux flambeaux au Conseil d'Etat et au Conseil communal »<sup>32</sup>.

<sup>30</sup> *Le Confédéré* du 31 janvier 1869 (n° 14).

<sup>31</sup> *Le Chroniqueur* du 2 septembre 1869 (n° 105).

<sup>32</sup> *Le Confédéré* du 19 septembre 1869 (n° 113).

Il y a des sceptiques, comme Urbain Schaller, directeur de la Banque fédérale à Berne, qui se demande, conscient du programme immense que veut réaliser Guillaume Ritter, si les garanties financières de l'entreprise sont suffisantes<sup>33</sup>. Il y a les calomniateurs anonymes, tel celui qui voulait faire passer l'ingénieur Ritter pour un agent des Jésuites espagnols! Mais lorsqu'on connaît l'issue de l'entreprise, la lettre du colonel Girard à G. Ritter, le 27 octobre 1871, apparaît éminemment proche de la réalité :

« Nous sommes si peu habitués ici à voir surgir une idée nouvelle, à assister à la réussite de quelque entreprise, que nous accueillons tout projet nouveau non seulement avec apathie, indifférence et paresse d'esprit, mais je dirais même avec défiance et une ignorante incrédulité. Ne nous faisons point d'illusions, Monsieur,... avouons franchement que l'opinion publique laisse à désirer dans ses sympathies pour nos entreprises. Vos admirables conceptions apparaissent à tant de gens, pour le moins des rêves ou des châteaux en Espagne, prêts à couler... »<sup>34</sup>.

## C. Les conditions financières et la conjoncture

### 1) Ebauche d'un premier système bancaire

Le développement tardif de l'organisation du crédit est bien connu en ce qui concerne la Suisse. Les débuts de l'industrialisation ont été basés sur l'autofinancement. Il faut attendre la construction des chemins de fer, pour que, d'énormes besoins de capitaux se faisant sentir, la circulation monétaire devienne plus intense. En Suisse, tout comme ailleurs en Europe, l'édification d'un système bancaire moderne est liée aux constructions ferroviaires. Par conséquent, l'absence, vers 1850, de véritable organisation du crédit à Fribourg ne saurait surprendre, dans un canton en marge de la révolution industrielle.

<sup>33</sup> *Le Confédéré* du 1 septembre 1869 (n° 105).

<sup>34</sup> Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Guillaume Ritter, dossier 5, correspondance reçue.

La Banque cantonale fribourgeoise, établissement à caractère polyvalent, est fondée par la loi du 13 mars 1850, avec un capital primitif de 1,2 million de francs, couvert à un tiers par une participation de l'Etat et le reste par l'émission d'actions. Banque de dépôt et de crédit au service d'une clientèle rurale pour sa plus grande part, la banque se révèle indispensable au petit commerce. Elle joue un rôle formateur, en habituant le public fribourgeois aux pratiques de la banque moderne. En effet, ce n'est pas une petite affaire que de susciter la confiance dans la monnaie fiduciaire, le billet de banque, dont l'utilisation ne progresse que très lentement. Introduire des pratiques, comme celle du billet à ordre chez les commerçants et négociants fribourgeois, demande également de sérieux efforts d'adaptation.

Cependant, la Banque cantonale reste pratiquement absente du financement du chemin de fer. Les besoins en capitaux dépassent alors tout ce que le canton de Fribourg, essentiellement agricole, donc peu formateur de capitaux, peut offrir. Le recours au capital extérieur devient inéluctable. Sur ce point, le sort de la Banque cantonale se règle en 1858 déjà, comme l'écrit le directeur dans son rapport annuel:

« Nous avons eu un instant l'espoir fondé d'être les intermédiaires pour l'emprunt cantonal de cinq millions, dont la conclusion aurait été à la fois honorable et lucrative pour la Banque. Votre conseil a été réuni deux fois pour cette opération, mais d'autres négociateurs furent plus heureux et en devinrent les adjudicataires »<sup>35</sup>.

Désormais, la banque, cantonale de nom seulement, se verra éloignée de toutes les grosses affaires d'emprunts traitées par le gouvernement fribourgeois. En 1875, pourtant, il faut mentionner une participation de la banque à la prise à forfait de l'emprunt 5 % de 1,2 million pour la correction des Eaux du Jura. En 1879, la Banque cantonale participe pour 1,5 million à l'emprunt de 21 millions à 4 % de l'Etat de Fribourg, et pour Fr. 100 000.— à l'emprunt de 2,7 millions de la ville de Fribourg. Voilà pratique-

---

<sup>35</sup> *Huitième rapport annuel du directeur de la Banque cantonale fribourgeoise* (1858), Fribourg 1859, p. 4.

ment les seules «grandes» affaires de la Banque cantonale. A partir des années 1880, le marasme économique persistant, la banque commence à décliner. A la limite entre les intérêts privés et les intérêts de l'Etat, tiraillée sans cesse entre les deux, la Banque cantonale ne sortira jamais de son rôle modeste et exclusivement local.

La Caisse hypothécaire, fondée en 1853 sur la base de la Caisse cantonale d'amortissement du rachat des redevances féodales, vient compléter heureusement la Banque cantonale<sup>36</sup>. Ici, la part de l'Etat à la formation du capital de 1 million, n'est que d'un cinquième. Cette Caisse joue le rôle de banque de prêt, pour servir à l'amortissement des dettes de l'agriculture. En effet, la dette qui grève le sol fribourgeois, due au processus de rachat des droits féodaux, est déjà le problème-clé de l'agriculture. Cependant, la Caisse hypothécaire, dont le rôle est capital pour l'économie fribourgeoise, n'intéresse guère le processus de développement industriel.

Il apparaît que ni la Banque cantonale, ni la Caisse hypothécaire — en réalité simples établissements de petit crédit — ne pouvaient effectivement fonctionner en tant qu'instruments financier au service de l'Etat. Pourtant les finances du canton, chargées par la dette du chemin de fer, ont besoin des services d'un institut bancaire, au moins pour régler les rapports avec les bailleurs de fonds extérieurs au canton. Le Conseiller d'Etat Louis de Weck-Reynold l'a bien compris, lorsqu'il patronne, en 1867, la fondation d'une Caisse d'amortissement de la dette publique. Cette appellation, somme toute anodine, ne trompe pas les adversaires du régime, qui considèrent fort justement la Caisse, comme une véritable banque d'Etat. La Caisse d'amortissement sert essentiellement au paiement des annuités des emprunts de l'Etat et à l'extinction graduelle de la dette flottante. Mais les opérations bancaires prennent rapidement une extension considérable, comme il ressort de la lecture des rapports annuels du Conseil d'administration.

---

<sup>36</sup> Sur la Caisse hypothécaire, voir: C. EGGER, *Caisse hypothécaire du canton de Fribourg 1854-1954*. Fribourg 1954.

C'est sur la base de la Caisse d'amortissement que l'Etat de Fribourg fondera son propre établissement financier au capital de 15 millions, sous la dénomination de Banque de l'Etat de Fribourg, par la loi du 29 décembre 1892<sup>37</sup>. Quant à la Banque cantonale, elle deviendra en 1920 un établissement financier purement privé, pour prendre l'année suivante le nom de «Banque commerciale fribourgeoise». Activité éphémère, puisqu'en novembre 1921, la Banque commerciale déposa son bilan. Ironie du sort, c'est la Banque de l'Etat qui en assuma la liquidation.

La fondation de la banque Weck & Aeby en 1867, par Hippolyte de Weck et Paul Aeby préfigure la fièvre d'activité, qui va secouer Fribourg au début des années 1870<sup>38</sup>. Seule banque privée de quelque importance à Fribourg, la maison Weck & Aeby sera amenée à s'intéresser et à participer activement à des créations industrielles. Destinée à l'origine à draîner l'épargne du commerce et de l'artisanat, pour offrir des crédits à l'agriculture, la banque Weck & Aeby fera ainsi office de banque d'affaire, en négociant les emprunts des entreprises nouvelles et en plaçant leurs titres. L'importance de cette banque privée tient essentiellement à la personnalité de ses fondateurs et à leur position, qui en fait des intermédiaires entre l'Etat et l'initiative privée, au point qu'on ne voit pas toujours la séparation entre les deux champs d'activité.

Au cours de la période étudiée, le système bancaire fribourgeois a été loin de suffire aux besoins réels du pays. Les banques fribourgeoises ont agi avant tout comme des banques de prêts, en servant l'agriculture, l'artisanat et le commerce. Mais les instituts financiers fribourgeois restent en dehors des grands

<sup>37</sup> Il faudrait développer l'aspect politique sous jacent à l'histoire des banques du canton. En effet, pourquoi l'Etat crée-t-il un établissement concurrent à la Banque cantonale dont il est associé?

A ce propos, consulter: A. VILLARD, *Banque commerciale fribourgeoise S.A. ci-devant Banque cantonale fribourgeoise*. Extraits d'une consultation de M. A. Villard, avocat à Fribourg, au Banco di Roma. S. 1. n. d.

<sup>38</sup> Voir: Y. de WECK, *Weck, Aeby & Cie Fribourg, soixante-quinze ans d'activité 1867-1942*. Fribourg 1942. L'ensemble des archives de cette maison, cédée à l'Union de Banques suisses en 1954, ont été détruites.

mouvements d'affaires; ils ne participent pas au financement de l'industrie. Les fonds manquent: les emprunts de l'Etat et le chemin de fer semblent avoir englouti toute la richesse du canton. L'argent est cher. En 1879, une motion sera adressée au Conseil d'Etat par une douzaine de députés demandant à l'autorité d'examiner s'il est possible,

« de ramener l'escompte des prêts de banque à un taux plus en rapport avec la situation économique du canton »<sup>39</sup>.

Cette motion figure à l'ordre du jour de la séance du 15 février 1879. Les députés s'inquiètent du taux élevé de l'argent. Le taux de l'escompte serait de 7 ou 8 %, alors que les dépôts ne fournissent que du 5 %. Pour tous, l'évidence est que l'argent se raréfie dans le canton, même si la hausse du taux d'intérêt s'explique aussi par la diminution de la valeur de la monnaie et l'augmentation du coût de la vie et de la main-d'œuvre.

## 2) *Les possibilités d'investissement*

Calculer le taux des investissements demeure un indice des plus sérieux, pour déterminer si véritablement Fribourg se situe au moment de la transition d'une économie traditionnelle à l'économie moderne. De l'augmentation rapide du taux d'investissement, W.W. Rostow a fait une des trois conditions du démarrage de l'économie<sup>40</sup>. Les sources de l'histoire fribourgeoise ne permettent pas d'aussi heureuses démonstrations. Nous en sommes réduits à des observations très sommaires, à des conjectures sur les capitaux disponibles, et partant sur la richesse du canton.

Bien qu'on se plaigne généralement à Fribourg, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, de l'absence de capitaux, il semble plutôt qu'à l'exemple du régime patricien thésaurisateur, l'épargne se soit accumulée. Cependant, faute de système bancaire, faute de vulgarisa-

<sup>39</sup> *Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du Canton de Fribourg*, 1879, p. 30.

<sup>40</sup> W.W. ROSTOW, *Les étapes de la croissance économique*. Seuil 1970, p. 66.

tion des pratiques modernes de dépôt, ces capitaux restent improductifs. Peut-on admettre, d'autre part, que beaucoup de capitaux disponibles ont été réinvestis dans l'agriculture par la bourgeoisie des villes, acquérant des propriétés foncières? Ces hypothèses demanderont à être vérifiées par des recherches particulièrement fastidieuses.

Un des premiers indices pour apprécier le volume du capital disponible consiste à considérer l'évolution des caisses d'épargne dans le canton. Les chiffres que l'on peut tirer des comptes rendus annuels du Conseil d'Etat, montrent que le montant total des placements atteint un maximum de trois millions de francs dans les années 1870. La Caisse d'épargne de la ville de Fribourg, à elle seule, reçoit des montants globaux qui varient entre Fr. 500 000.— et Fr. 700 000.—. L'épargne, par habitant dans le canton, n'atteint pas 20 francs dans les années 1850-1880<sup>41</sup>.

Les cotes d'impôts devraient constituer une source privilégiée pour situer la richesse des habitants du canton. Malheureusement, il semble qu'aucun registre d'impôt cantonal ne soit disponible. Les registres de la commune de Fribourg<sup>42</sup> ne permettent pas d'évaluer correctement le niveau de richesse de la population de la ville.

Le répertoire du cadastre de la ville de Fribourg pour 1882, donne une appréciation de la propriété immobilière, mais aucune autre source ne renseigne sur la propriété mobilière. Sur les cinquante plus grands propriétaires de la ville, seule une famille peut être considérée comme enrichie par l'industrie.

La loi du 20 décembre 1862, concernant l'impôt sur les revenus, montre qu'une fraction précise de la population est touchée par l'impôt, celle dont le revenu provient «d'une profession industrielle ou scientifique, d'une fabrique, d'un commerce, d'un métier». Le prolétariat (ouvriers et domestiques), ainsi que les agriculteurs,

<sup>41</sup> En 1862, les sept caisses d'épargne du canton ont en dépôt Fr. 1 681 714.—, par 4214 déposants, soit Fr. 399.— par déposant. La fortune nette de l'Etat se monte, en 1870, à 5,1 millions de francs.

<sup>42</sup> ACF, Répertoire du cadastre de Fribourg (1882); Registre de l'impôt sur les revenus provenant de commerce, industrie, professions ou métiers, commune de Fribourg 1882-1887.

pêcheurs, artistes et marchands ambulants en sont exempts. D'après le registre de l'impôt sur les revenus, on peut ventiler, en classes de revenus, les 570 contribuables de la ville. Bornons-nous à relever la liste des 12 contribuables dont le revenu en 1882 s'élève à plus de Fr. 5 000.— par an:

	revenus estimés à :
Banque cantonale	Fr. 106 948.—
Fabrique d'engrais	Fr. 87 690.—
Banque Weck-Aeby	Fr. 66 370.—
Caisse hypothécaire	Fr. 22 440.—
Usine à gaz	Fr. 19 950.—
Daler J., négociant et banquier	Fr. 10 000.—
Gendre et Weck, banquiers	Fr. 8 510.—
Vicarino F., négociant	Fr. 8 500.—
Esseiva I., négociant	Fr. 8 000.—
Weissenbach, confection	Fr. 7 000.—
Vogel F., banquier	Fr. 7 000.—
Wuilleret L., avocat	Fr. 6 000.—

Parmi les nombreux revenus compris entre 1 000 et 3 000 francs par an, on relèvera les commerces de gros, les avocats, notaires, médecins, pharmaciens, magasins de confection, entrepreneurs, aubergistes et cafetiers. Près de la moitié des contribuables ont un revenu en-dessous de Fr. 300.—: on y relève huit sociétés d'assurances, des cafetiers, le petit commerce et l'artisanat. Les revenus élevés sont donc plutôt l'exception; la part qu'ils peuvent prendre à la formation de capitaux sera par conséquent modeste.

Un autre indice certain des capacités d'investissement du canton, consiste à évaluer la part des fribourgeois dans les emprunts du chemin de fer. Lors du premier emprunt de 1858, la commune de Fribourg s'était engagée pour un million de francs. La souscription à cet emprunt eut lieu dans l'enthousiasme général et rapporta 2,2 millions. Cependant, la part fribourgeoise n'était que de Fr. 439 000.—<sup>43</sup>. En 1858, l'ensemble de l'emprunt des

---

<sup>43</sup> *Le Confédéré* du 25 août 1859 (n° 102).

5 millions fut couvert en quatre jours. Quant à celui de 16 millions en 1860, on ne le plaça que pour une faible part dans le canton : pour la première tranche de 4 millions, Fr. 936 805.—; pour la deuxième tranche, Fr. 919 195.—<sup>44</sup>. Mais sur les deux dernières tranches, seuls Fr. 703 500.— sont souscrits dans le canton. En tout, sur 14 millions obtenus par cet emprunt, Fr. 2 559 500.— seulement sont constitués par des capitaux fribourgeois<sup>45</sup>. Au moment du rachat par l'Etat, en 1863, de toute l'entreprise du chemin de fer, le nombre d'actionnaires est de 622 : 261 Fribourgeois avec 7 093 actions (y compris les 2 000 actions de l'Etat et les 4 000 de la Commune de Fribourg); 196 Vaudois avec 2 238 actions (dont 1 200 pour la Commune de Lausanne); 5 Genevois avec 5 260 actions; 160 étrangers avec 9 634 actions. Au total donc, 462 souscripteurs suisses avec 14 591 actions contre 160 souscripteurs étrangers avec 9 634 actions<sup>46</sup>.

Cette rareté des fonds fribourgeois dans le financement du chemin de fer contraste avec la facilité de placement des bons du trésor et des obligations du trésor. La prolifération de ces titres montre le goût des petits épargnants pour les placements solides, et l'attrait du profit sûr. La peur de la spéculation caractérise tous ces petits bailleurs de fonds, que les comptes rendus officiels appellent «capitalistes fribourgeois», en fait un nombre important de ce type social aujourd'hui disparu du rentier. Comptés avec la population active, les rentiers en constituaient près du 6 % en 1845, soit près des 2/3 de cette bourgeoisie où nous avions classé la bourgeoisie d'affaires, les professions libérales, les ingénieurs et le haut fonctionnariat. Des sondages ont montré que cette proportion ne s'amenuise pas en 1880. La plupart de ces rentiers possèdent des immeubles en ville. Peut-être complètent-ils leur patrimoine par une propriété rurale. Ils constituerait la clientèle des petites banques, et des comptoirs d'escompte dont on trouve plusieurs exemples à Fribourg vers 1870.

<sup>44</sup> *Compte rendu du Conseil d'Etat* pour 1860, p. 173.

<sup>45</sup> *Ibid.* 1861, p. 65.

<sup>46</sup> *Le Confédéré* du 15 janvier 1864 (nº 7).

En ce qui concerne la participation fribourgeoise aux entreprises des années 1870, relevons à titre d'exemple que, parmi les porteurs d'obligations de la Société générale suisse des Eaux et Forêts, il n'y a pas un Fribourgeois! On trouve 3-4 Romands, une trentaine de Bâlois, une dizaine venant de Winterthur, puis dans l'ordre des porteurs de Zürich, St Gall, Lucerne, ainsi qu'un Allemand, un Autrichien et un Français<sup>47</sup>.

Des cas particuliers peuvent compléter cette approche des capacités d'investissements à Fribourg, en montrant quelles étaient les valeurs attrayantes pour les possesseurs de liquidités.

De la correspondance adressée dans le second trimestre 1875 par la Banque Week & Aeby au Conseiller d'Etat Louis de Weck-Reynold, — financier avisé dont on ne peut nier l'intérêt pour le progrès du canton — il ressort que le Conseiller disposait des titres suivants<sup>48</sup>:

- plusieurs actions américaines (Pittsburg Forth Wagne à Chicago)
- deux actions de la Banque de Darmstadt
- sept obligations françaises (chemin de fer)
- quatre actions du Jougne-Eclépens
- une action du Franco-Suisse
- dix actions de la Société de Wagons à Fribourg
- cinquante actions de la Suisse-Occidentale.

Dans l'inventaire de la fortune (1,3 million de francs) de son beau-père, Frédéric de Reynold, décédé en 1871, on trouve la liste des titres possédés par le défunt<sup>49</sup>:

- onze obligations 4½ % de l'emprunt de 1858
- neuf titres de l'emprunt des 16 millions, 1<sup>re</sup> série
- vingt titres de l'emprunt des 16 millions, 2<sup>e</sup> série
- douze obligations de Fr. 500.— de l'Union-Suisse

<sup>47</sup> AEF, Eaux et Forêts 1870-1892, Contrôle pour la première répartition en 1881.

<sup>48</sup> AEF, Fonds de Weck, Louis de Weck-Reynold 1874-1875.

<sup>49</sup> AEF, Archives de la commune de Fribourg, Dossiers divers 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle, Testament de M. de Reynold et acte d'abandon de bien et de jouissance de M<sup>me</sup> de Reynold.

- seize obligations de Fr. 400.— du Franco-Suisse
- deux actions du théâtre de Fribourg
- cent obligations de Fr. 200.— du Pont-Suspendu.

D'une façon générale, il se confirme que le Fribourgeois a peur des investissements à caractère spéculatif. Chemins de fer et emprunts d'Etat apparaissent comme les gouffres où se perdirent les capitaux thésaurisés pendant longtemps. Le capital disponible pour les investissements existait, mais qu'en reste-t-il pour des investissements industriels?

### *3) La conjoncture*

On ne saurait terminer ce survol des conditions préalables au développement industriel à Fribourg, sans dire un mot de la conjoncture. Les crises qui affectent l'économie des pays industrialisés entre 1850 et 1880 touchent diversement le canton. Ainsi, la crise cotonnière ressentie durement par les cantons industriels n'atteint pas directement Fribourg<sup>50</sup>. Par contre, la crise bancaire, qui se généralise en Suisse après 1869, et la guerre franco-allemande, qui paralyse les instruments du crédit, ont des répercussions sur les banques fribourgeoises. Celles-ci décidèrent de suspendre leurs opérations et de ne plus faire de prêts.

A la guerre franco-allemande, succède une période d'activité intense, où la prospérité semble bien installée. Cette «fièvre créatrice» est perceptible jusque vers 1874. La dépression internationale, qui commence en 1873, marque, selon les historiens de l'économie, une coupure dans le siècle. Eclatant en Autriche et en Allemagne, la tempête se propage au travers de l'ensemble du monde capitaliste. Elle prend les aspects multiples de la surproduction, doublée d'une situation financière critique, amenée

<sup>50</sup> Notons cependant que l'année 1860 est celle où le Tribunal de Commerce enregistre le plus grand nombre de faillites de la période 1858-1889. L'année 1878 est, elle aussi, une année de nombreuses faillites. Voir: *Rapport du Tribunal cantonal au Tit. Conseil d'Etat sur l'administration de la justice*. (dès 1849).

par la spéculation effrénée sur les valeurs industrielles. En 1873, début d'une phase B, selon la terminologie de Simiand, s'annonce une dépression exceptionnellement longue, qui succède donc à la haute conjoncture du début des années 70. En Suisse, cette phase critique se présente sous des aspects spécifiques et se double, dès 1874/75, de ce que l'on appelle la «grande crise des chemins de fer». Les défauts de rentabilité des compagnies se firent particulièrement sentir, au moment où la mauvaise situation économique rendait plus difficile l'exploitation du réseau. Baisse catastrophique des recettes, dépréciation du cours des actions, voilà les aspects d'une crise très diversifiée par ses répercussions au sein des différentes compagnies, et qui contribue à renforcer l'emprise de la finance étrangère sur les chemins de fer suisses.

A Fribourg, la haute conjoncture — si l'on ose utiliser le terme — s'estompa au cours de 1874, et la brutalité de la dégradation se marqua par une série de faillites spectaculaires. La stagnation des affaires se poursuivit bien au-delà du tournant des années 1880.

L'esquisse de la conjoncture économique fait ressortir trois moments essentiels dans l'économie fribourgeoise. Entre 1850 et 1869, le canton reste avant tout agricole. Les dépressions que l'on perçoit sont des crises agricoles d'abord. Mais il faut remarquer que dans l'opinion, une coïncidence étroite apparaît entre les effets de ces phénomènes et l'absence d'industrie<sup>51</sup>. Cette conjonction des causes et des effets est un point psychologique acquis pour le développement futur. Quant à la période 1869-1874, elle se présente comme un flot de haute conjoncture, à l'abri de laquelle vont se créer une série d'industries. Mais dès 1875, se font sentir les conséquences d'une catastrophe économique, à l'ampleur jamais connue. On serait tenté alors à Fribourg, d'épiloguer sur l'échec et l'incapacité de l'industrie à sortir le canton du marasme.

---

<sup>51</sup> Voir par exemple le témoignage du préfet du district de la Sarine dans son *Rapport* pour 1864: « Il n'y a qu'un moyen de faire sortir notre population de cette apathie, c'est de favoriser par tous les moyens possibles les industries qui voudraient s'établir dans notre pays ».

## II. L'HISTOIRE D'UN ECHEC

### A. La Société générale suisse des Eaux et Forêts

#### 1) *Un cours d'eau, des forêts et un visionnaire, Guillaume Ritter*

L'énergie hydraulique a été le fondement de la révolution industrielle d'une Suisse pauvre en charbon. Cette utilisation de la force des cours d'eau explique d'ailleurs la dispersion géographique de l'industrie suisse, phénomène que les concentrations récentes n'ont pas encore effacé du paysage. La vapeur ne s'est vulgarisée que tardivement. Quant au canton de Fribourg, en fait de machines à vapeur, il ne connaîtra que celles de son chemin de fer.

L'idée de l'utilisation à grande échelle de la force motrice de la Sarine réapparaît périodiquement depuis les années 1830. Ainsi, le professeur Hughes Thomas de Neuchâtel, en 1837, projetait déjà de détourner la Sarine par un tunnel de 1 200 mètres de long, sous l'un des promontoires rocheux du site de Fribourg<sup>52</sup>. L'ancien lit aurait été alors transformé en canal industriel, où se seraient établies des industries utilisant la force hydraulique. Le projet fut abandonné à cause de son coût élevé. Il ne visait en définitive qu'à régulariser le cours de la Sarine, le tunnel servant de trop-plein. Il faut attendre août 1867, date à laquelle l'ingénieur Herzog présente un rapport technique détaillé, pour trouver une conception nouvelle, qui tend cette fois à utiliser le tunnel pour capter la force, et non pour régulariser le cours comme dans les projets antérieurs<sup>53</sup>. Trois projets ambitieux de tunnel comptent utiliser le travail produit par la chute naturelle, due à la pente de la Sarine, entre la prise d'eau et le point d'installation des moteurs.

<sup>52</sup> *Nouvelles Etrennes fribourgeoises*, 1910, p. 23.

<sup>53</sup> AEF, Archives de la Commune de Fribourg, Dossiers divers 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècle, Rapport technique de l'ingénieur Herzog.

Le projet que présente l'ingénieur Ritter, va révolutionner les conceptions admises jusqu'alors, en ce sens qu'il propose de créer une chute artificielle par la construction d'un barrage et d'une retenue de la Sarine. La publication du projet Ritter arrive à un moment où la commune de Fribourg, soucieuse d'assainir sa situation financière — un déficit annuel qui paraissait anormal à l'époque —, s'est résolue à aliéner ses forêts. Les mises publiques sont suspendues, car Guillaume Ritter fait des offres alléchantes: 1,4 million pour les 1420 poses de forêts. Placé à 5 %, cela rapporte Fr. 70 000.— par an, alors que le rendement moyen des forêts concernées n'est que de Fr. 25 000.—! Plus encore, l'ingénieur Ritter fait rêver, il veut faire de Fribourg un centre industriel<sup>54</sup>.

Le vaste projet qu'il soumet en 1869 à l'administration communale, concerne d'abord la mise en place d'une infrastructure de services publics. Au moment où seules quelques grandes villes du plateau ont réalisé leur adduction d'eau, Guillaume Ritter propose à la ville de Fribourg la fourniture d'eau potable, soit pour les besoins des ménages, soit pour alimenter fontaines, hydrants à incendie et assurer le nettoyage des rues et des places publiques. Pour cette amenée d'eau, Ritter veut construire un barrage d'une dizaine de mètres de hauteur, en amont du couvent des dames de la Maigrauge, sous le Breitfeld. Ce barrage produira une chute avec une force motrice variant entre 2500 et 3500 chevaux. La majeure partie de cette énergie sera utilisée à pomper l'eau de la Sarine, filtrée par un procédé naturel, jusqu'au réservoir du Guintzert. La hauteur de chute de 150 mètres — différence entre la colline du Guintzert et la partie basse de la ville de Fribourg — doit permettre de distribuer l'eau dans les maisons et même de livrer à domicile de l'énergie hydraulique, propre à faire tourner des moteurs dans des ateliers d'artisanat. Ritter s'engageait également à achever les canalisations de la ville.

---

<sup>54</sup> L'exposé des projets de Guillaume Ritter se trouve pour l'essentiel aux: AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, Mémoire explicatif des plans de la Société des Eaux et Forêts de Fribourg par G. Ritter (20 septembre 1867); voir également: Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Guillaume Ritter, dossier 63, barrage de la Sarine.

A côté de ces réalisations d'intérêt public, l'entreprise laisse entrevoir d'énormes possibilités d'industrialisation. Le barrage sur la Sarine doit apporter de la force motrice à de grosses industries. Le système proposé est celui de la distribution de l'énergie par câbles, dite transmission télodynamique. Une usine hydraulique comprendrait des turbines susceptibles d'entraîner un câble mécanique porté par des piliers — véritables tours, dont on peut voir encore les vestiges —. Ce câble, par un système compliqué de transmission doit assurer aux diverses industries une force motrice qu'elles peuvent utiliser pour mettre en mouvement, pompes, moteurs et installations mécaniques diverses. Ce système existait déjà à Schaffhouse et un projet important allait être réalisé aux portes de Genève, à Bellegarde. Quelques années plus tard, on en fit également l'application à Zürich. Difficilement fractionnable, ce type d'énergie, dans l'esprit de ses promoteurs, devait conduire à la formation de quartiers industriels. Ce processus sera effectivement amorcé à Fribourg, où l'on parlera bientôt de «quartier ouvrier» de Pérrolles. Ritter veut installer deux câbles de 30 mm de diamètre et de 765 mètres de long, qui transmettront la force de l'usine hydraulique sise à proximité du barrage, jusque sur le plateau de Pérrolles, où seront attirées les industries. Primitivement, l'installation devait fournir une force d'environ 500 à 600 chevaux. Mais la déperdition considérable, due à la mise en mouvement du mécanisme et au frottement — et c'est là le gros désavantage du système — devait limiter la force effectivement utilisable à près de 300 chevaux.

L'alimentation en eau de la ville, des forêts immenses à exploiter, un barrage retenant un lac artificiel et une usine hydraulique : à partir de cette infrastructure, tous les rêves sont permis. Un établissement de scierie que Ritter qualifiera après sa construction de «l'un des plus vastes du monde», exploitera les forêts, cédées par la ville, et les bois du canton amenés par flottage jusqu'au lac de Pérrolles. Un chemin de fer industriel transportera les bois flottés du lac au plateau de Pérrolles. De grandes glacières naturelles seront construites pour exploiter la glace formée sur le lac en hiver. Une entreprise pourra transformer en engrais le produit des égoûts de la ville. Les sédiments du lac pourraient

alimenter une fabrique de briques. Les déchets de bois, une fabrique de pâte de bois. D'énormes possibilités s'ouvrent pour des fabriques de ciment, de plâtre, des scieries de pierre, des fabriques de parquets et de menuiseries. Guillaume Ritter songe même à utiliser la position centrale de Fribourg, pour en faire un grand entrepôt de céréales et une place de minoterie, intermédiaire entre le commerce des grains de Marseille et celui du centre de l'Europe. Le lac attirera les étrangers en grand nombre: des chalets de vacances seront créés sur ses rives avec un petit chemin de fer autour du lac. Il faudra créer un casino pour les «50 000 touristes qui visitent annuellement Fribourg» (sic!) et un chemin de fer régional jusqu'au sommet de la Berra.

Alors même que la ville de Fribourg est dans l'émoi devant tant d'espérances pour l'avenir, l'ingénieur Ritter adresse le 10 août 1869 une pétition au Grand Conseil<sup>55</sup>. Son propos est d'inciter les autorités à profiter des circonstances créées par les grands travaux sur la Sarine,

« pour s'occuper sérieusement des voies et moyens de favoriser l'introduction de l'industrie dans le canton ».

L'ingénieur neuchâtelois saisit avec beaucoup de lucidité les problèmes essentiels qui se posent dans le cadre du progrès économique du canton. Son analyse, qui a derrière elle des projets concrets de réalisation, en tire sa force persuasive lorsqu'il reprend les interrogations que se posent, depuis plusieurs dizaines d'années, tous les Fribourgeois soucieux du développement économique.

La pétition Ritter, soumise aux départements intéressés, ne suscita pas de réactions particulièrement encourageantes des autorités<sup>56</sup>. Quant au Grand Conseil, qui porta la pétition à son

<sup>55</sup> G. RITTER, *Pétition au Grand Conseil du Canton de Fribourg touchant l'introduction de l'industrie dans le canton*. Fribourg 1870.

<sup>56</sup> AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, Propositions de la Direction des Finances sur la pétition Ritter, 1871.

AEF, Direction de l'Intérieur, Correspondance 1870-71, Examen et rapport concernant l'introduction de l'industrie dans le canton (15 avril 1871).

ordre du jour le 15 mai 1872, il ne fit qu'adopter les conclusions du message du Conseil d'Etat du 31 juillet 1871, en écartant les propositions du pétitionnaire, sauf en ce qui concernait une éventuelle intervention pour des réductions des tarifs des chemins de fer.

## 2) *La formation de la Société*

Cependant, le Conseil d'Etat, par le décret du 16 septembre 1869, va ratifier la convention passée entre la ville de Fribourg et Guillaume Ritter le 30 mai 1869. Pour en préciser les détails d'exécution, le gouvernement établit un cahier des charges, mis en vigueur sous forme d'arrêté le 12 janvier 1870. L'acte de vente définitif est signé devant notaire le 31 mai 1870<sup>57</sup>.

Les autorités fribourgeoises à peine convaincues des avantages des projets d'industrialisation, Guillaume Ritter doit donner une assise financière à son entreprise. En effet, il est curieux de constater que conventions et actes de vente furent établis au nom de Guillaume Ritter lui-même, avant même qu'il puisse donner des garanties sérieuses sur le financement.

Pour réunir les capitaux nécessaires, l'ingénieur se tourna vers la France et Avignon, où il venait de terminer l'adduction d'eau. C'est ainsi que fut constituée simultanément à Avignon et Fribourg une société franco-suisse au capital de 6 millions, la «Société générale des Eaux et Forêts»<sup>58</sup>. L'acte notarié prévoit que la société serait définitivement constituée au moment où tout le fonds social aurait été souscrit. Dans ce but, Guillaume Ritter va se mettre en relation avec son ami Emmanuel La Roche, banquier à Bâle, pour négocier le placement des actions et obligations de la Société générale des Eaux et Forêts. Rapidement,

<sup>57</sup> Pour ce qui concerne les bases juridiques de l'entreprise, voir: *Rapports présentés par l'administration communale de la ville de Fribourg, concernant la convention passée avec M. Guillaume Ritter, ingénieur à Neuchâtel, pour la vente des forêts et la création d'industries dans la ville de Fribourg*. Fribourg 1869.

<sup>58</sup> AEF, Registre de notaire (RN) 5743, min. 4138, fol. 14.

le banquier associe à l'affaire le financier bâlois Rudolf Kaufmann. Mais la place de Bâle ne leur semble pas faite pour absorber deux millions d'obligations. C'est pourquoi La Roche propose de contacter des banques à Genève, Lausanne, Neuchâtel et Berne. On espère par ailleurs que la ville et le canton de Fribourg souscriront pour une somme de 500 000 à 1 million de francs. La Banque des Pays-Bas à Genève se montre très intéressée à la souscription. Kaufmann et La Roche font plusieurs voyages en Suisse romande, afin d'intéresser différents instituts financiers à l'affaire. Mais ces premières tentatives furent des échecs.

A la mi-février 1870 toutefois, Rudolf Kaufmann fait savoir à l'ingénieur Ritter que la Banque commerciale de Bâle est disposée à négocier le financement des entreprises de Fribourg. Là-dessus, G. Ritter obtient des membres fondateurs avignonaïs en visite à Fribourg, que les intéressés suisses le soient au même titre qu'eux. Ainsi les banquiers suisses devaient pouvoir disposer de Fr. 500 000.— d'actions (sur 2,5 millions prévus dans l'acte de constitution) et devaient avoir l'exclusivité de l'emprunt obligationnaire (soit 2,5 millions), un million d'obligations étant réservé à la ville de Fribourg et aux fondateurs suisses. Si cet arrangement ne convenait pas aux banquiers bâlois, G. Ritter propose un autre arrangement, par lequel il apporte personnellement Fr. 500 00.—, les banquiers bâlois souscrivant pour Fr. 750 000.—, Fr. 500 000.— étant réservés aux amis fribourgeois de Ritter et 1,25 million offert en souscription publique<sup>59</sup>.

Au moment même où se déroule cette seconde tentative bâloise de Ritter, en vue d'organiser le financement de l'entreprise des Eaux de Fribourg, les financiers bâlois et la Banque de Winterthur transmettent à l'ingénieur par lettre du 26 février 1870 des propositions totalement nouvelles. Les banquiers estiment que le placement de l'emprunt obligationnaire prévu par la Société

<sup>59</sup> Pour les tractations avec les banquiers bâlois, voir: AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, une liasse de correspondance: lettres des 15, 26 et 28 février, 27 et 30 avril, 24 mai 1870.

Voir aussi: Archives de l'Etat de Neuchâtel, Fonds Guillaume Ritter, dossier 63, barrage de la Sarine, lettres des 1, 4, 9 février, 19 avril 1870, etc.

constituée à Avignon et Fribourg ne peut réussir. Mais, écrivent les promoteurs suisses alémaniques,

« nous sommes disposés à nous charger de fonder et d'organiser une Société anonyme au capital de 3 millions de francs ».

Les maisons de banque garantissent 0,5 million d'apport en actions libérées, 0,75 million d'actions prises à forfait, et en plus se chargent de l'émission du solde moyennant une commission. Les banques proposent à G. Ritter la direction de l'entreprise. Il n'est laissé à l'ingénieur qu'à peine une semaine pour accepter ou refuser cet arrangement. Il accepte: les destinées de l'industrie fribourgeoise passent aux mains des banques de Bâle et Winterthur.

Les Statuts mis au point par les banquiers<sup>60</sup> constituent une Société anonyme par actions, sous le nom de «Société générale suisse des Eaux et Forêts». Le but de cette société est double: d'une part, elle se propose,

« l'achat et l'exploitation rationnelle de forêts, leur reboisement, la transformation ou la vente de leur sol, en première ligne des forêts de la ville de Fribourg ».

En outre, la Société mènera à chef

« l'exécution et l'exploitation du projet industriel des Eaux de Fribourg ».

Le fonds social est fixé à deux millions de francs, se divisant en 1 000 actions de Fr. 500.— données en paiement de son apport à Guillaume Ritter et en 3 000 actions de priorité de Fr. 500.— chacune. La société est gérée par un Conseil d'administration de neuf membres, pris parmi les actionnaires et porteurs d'au moins vingt actions. Le Conseil nomme un comité de direction, chargé d'expédier les affaires courantes. Un directeur est par ailleurs chargé de l'exécution des opérations de la société.

Le Conseil d'administration, formé au début mai 1870, compte en son sein trois membres fribourgeois de l'éphémère Société franco-suisse des Eaux et Forêts: Félix Glasson de Fri-

---

<sup>60</sup> *Société générale suisse des Eaux et Forêts, Statuts.* Bâle 1870.

bourg, président du Conseil d'administration, le négociant Ignace Esseiva et Charles Muller. A côté d'eux, on trouve Rudolf Kaufmann de Bâle, Hermann La Roche-Bourkhardt de Bâle, W. Schmidlin de Bâle, le colonel Hertenstein de Winterthur, A. Buhler de Winterthur et Biedermann-Reinhart de Winterthur<sup>61</sup>. Guillaume Ritter est nommé directeur de la Société.

Ce n'est que le 27 mai 1870 que fut signé devant le notaire Jacques Guérig le contrat de société<sup>62</sup>. L'acte est passé entre les membres fondateurs de la Société et Guillaume Ritter. Les fondateurs sont représentés par Alphonse Koechlin-Geigy de Bâle, Conseiller d'Etat, député au Conseil des Etats, président du Conseil d'administration de la Banque commerciale de Bâle et par Rudolf Kaufmann et Hermann La Roche-Bourckhardt. Une nouvelle convention passée entre la commune de Fribourg et Guillaume Ritter le 24 septembre 1870 opère le transfert des engagements pris par Ritter lui-même à la nouvelle Société générale suisse des Eaux et Forêts<sup>63</sup>. Le Conseil d'administration se réunit pour la première fois le 17 août 1870 à Olten<sup>64</sup>.

Une convention est signée le 22 avril 1870 entre la Banque commerciale de Bâle, la Banque de Winterthur, Rudolf Kaufmann et Emmanuel La Roche, tous deux banquiers à Bâle, et Guillaume Ritter, au sujet de la prise à forfait des 3000 actions de la Société générale suisse des Eaux et Forêts. Les participations des parties contractantes se répartissent comme suit:

600 actions, soit Fr. 300 000.— par la Banque commerc. de Bâle;  
 1 000 actions, soit Fr. 500 000.— par la Banque de Winterthur;  
 600 actions, soit Fr. 300 000.— par Rudolf Kaufmann, à Bâle;  
 300 actions, soit Fr. 150 000.— par Em. La Roche, à Bâle;  
 500 actions, soit Fr. 250 000.— par Guillaume Ritter;

<sup>61</sup> Charles Muller, décédé au cours de l'année 1870, sera remplacé par le docteur Thurler de Fribourg. Le colonel Hertenstein sera Conseiller fédéral et Président de la Confédération en 1890.

<sup>62</sup> AEF, RN 5743, min. 4266, fol. 233.

<sup>63</sup> AEF, RN 6097, min. 3821, rép. 4203.

<sup>64</sup> AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès-verbaux des séances du Conseil d'administration 17 août 1870 - 8 décembre 1873, 1 volume.

soit en tout 3000 actions, représentant 1,5 million de francs. L'émission des 2000 actions, offertes au public par les quatre banques de Bâle et Winterthur, eut lieu du 13 au 15 juin 1870. La souscription produisit des résultats inattendus<sup>65</sup>. Il fut souscrit à la Banque de Winterthur 7670 actions, chez Em. La Roche 2627 actions, chez R. Kaufmann 6202 actions et 6138 à la Banque commerciale. Ce n'est donc pas moins de 22 637 actions qui furent souscrites en trois jours! Comme 2000 actions seulement étaient offertes au public, il fallut procéder à une répartition au taux de 9 %, pour avoir un capital effectif de 1,5 million, une somme de 0,5 million, restant à se procurer par voie d'emprunt.

« Inutile d'insister sur ce résultat »

écrivait G. Ritter. Certes, l'avenir paraissait plein de promesses à la jeune société. La presse le souligne:

« L'entreprise Ritter est donc en pleine voie de prospérité. Entourée de l'appui des premiers financiers de la Suisse qui y ont apporté leurs capitaux et qui ont ainsi intérêt à la faire fructifier, confiée à un homme qui nous a donné des preuves éclatantes de son énergique volonté et de son savoir-faire, assurée du concours de tous les bons citoyens, elle assurera, il faut y compter, une nouvelle ère de prospérité à la ville de Fribourg »<sup>66</sup>.

## B. Les causes de l'échec

### 1) Du projet ambitieux aux réalités

L'exploitation des forêts, achetées à la commune de Fribourg, était la raison d'être initiale de la Société générale suisse des Eaux et Forêts. En même temps, la vente des bois devait consti-

<sup>65</sup> Pour les participations des banques à la prise à forfait des actions, voir: AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, Convention du 22 avril 1870. Sur la souscription, consulter: AEF, Eaux et Forêts 1867-1876, Résultats des souscriptions chez E. La Roche, R. Kaufmann et à la Banque de Winterthur.

<sup>66</sup> *Le Confédéré* du 28 décembre 1870 (n° 155).

tuer la base financière essentielle de toute l'entreprise. On reprocha d'ailleurs à la Société de vouloir dévaster le patrimoine forestier du canton. Le directeur Ritter aurait en effet déclaré:

« Les Bâlois veulent faire abattre les forêts, faire flotter les bois bruts et équarris dans le midi de la France..., les vendre le plus promptement possible, afin que toute cette affaire soit liquidée dans trois à quatre ans ».

### G. Ritter s'empressa de réfuter ces allégations<sup>67</sup>.

Il n'en est pas moins vrai que tout le plan financier primitif de la Société était bâti sur le commerce du bois avec la France. La réalisation des forêts devait rapporter Fr. 600 000.— annuellement, provenant de la vente de 20 000 m<sup>3</sup> de bois à Fr. 30.— le m<sup>3</sup>. Le directeur de la Société pensait obtenir ce résultat pendant huit années consécutives<sup>68</sup>. Or, la guerre franco-allemande dès juillet 1870 et la crise financière qui lui fut liée, vint modifier considérablement les espérances mises sur le marché français. Les relations commerciales avec la France sont pratiquement interrompues. Cette crise prive donc la jeune Société des ressources sur lesquelles elle comptait, l'année même de sa fondation, et obligea ses dirigeants à reconvertis le plan financier.

Le marché français fermé, la Société dut s'adapter au marché suisse. Or, faisant suite à la guerre franco-allemande, précédant la crise du milieu des années 70, une période d'activité économique fébrile secoua l'Europe, spécialement l'Allemagne. Ce que l'on a pu appeler le «Gründerfieber» toucha également la Suisse,

<sup>67</sup> C'est du moins ce que prétend la Compagnie des Chemins de fer de la Suisse Occidentale. Elle n'a jamais pardonné à Ritter des affirmations selon lesquelles les tarifs sont trop élevés. Voir: *Lettre du comité d'exploitation des chemins de fer de la Suisse Occidentale au Conseil d'Etat du canton de Fribourg au sujet de la pétition de M. G. Ritter*. Fribourg 1871.

<sup>68</sup> AEF, Eaux et Forêts 1871-1889, Deuxième rapport du Directeur de la Société générale suisse des Eaux et Forêts à son Conseil d'administration (30 novembre 1870). Fribourg 1871, p. 1.

non pas dans le domaine industriel ou bancaire, mais dans le domaine particulier du chemin de fer. Comme le note Eduard Fueter<sup>69</sup>, on assiste en Suisse à une effervescence de projets de chemin de fer. En 1873, lorsque cette activité créatrice atteint son degré le plus extrême, ce ne sont pas moins de 914 km de voies ferrées qui reçoivent des concessions, soit  $\frac{2}{3}$  des kilomètres de chemin de fer construits jusqu'alors en un quart de siècle! Cette fièvre du chemin de fer permit à la Société générale suisse des Eaux et Forêts une reconversion, qui l'empêcha vraisemblablement de sombrer une année à peine après le début de ses activités.

Ainsi, la Société fournit des traverses à la ligne de la Broye, à la compagnie de la Suisse Occidentale, à la Compagnie Berne-Lucerne. En 1875 apparaît un nouveau débouché: la fabrication des poteaux télégraphiques. La fabrication d'échallas, de lattes, de caisses d'emballages utilisent les déchets de bois. Cependant, il est surprenant de constater qu'à plusieurs reprises, la Société n'arrive pas à honorer ses commandes, qu'elles doit acheter à perte des traverses à des marchands de bois, qu'elle doit même rompre un important contrat pour la livraison de poteaux télégraphiques à l'administration française.<sup>70</sup>

En 1875, la Société semble dans l'impasse. La situation est paradoxale. En effet, seules l'extension du commerce des bois et la réalisation rapide du produit des forêts permettraient de faire face aux échéances. Mais la situation même de la Société, ses difficultés financières, voire l'incapacité de sa direction commerciale, ne permettent pas d'appliquer cet ultime remède. Le secteur de la scierie, dans son désarroi, ne fait que refléter ce qui se passe dans les autres départements de la Société générale suisse des Eaux et Forêts.

<sup>69</sup> ED. FUETER, *Die Schweiz seit 1848*. Zürich 1928, p. 167.

<sup>70</sup> Pour les activités de la société, voir: AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès verbaux des séances du Conseil d'administration; Procès verbaux des séances du Comité de direction, 10 septembre 1870 au 8 juillet 1875 (1 volume).

En ce qui concerne les travaux hydrauliques de la Société, les retards sont considérables. Plusieurs facteurs peuvent être pris en considération. La pénurie d'ouvriers, les retards dans la livraison des matériaux et des machines, expliquent en partie la situation. Mais les difficultés techniques presque insurmontables parfois, suffisent pour comprendre l'impossibilité d'observer les délais prescrits: profondeur des fondations du barrage (jusqu'à 10 mètres); une quinzaine de crues subites de la Sarine la première année des travaux, dont certaines, catastrophiques, détruisaient l'ouvrage à peine amorcé. Demande de prolongation des délais fut faite au Conseil communal. En mai 1872, cette autorité accorda prolongation jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1873. En définitive, des travaux qui auraient dû être exécutés en moins de deux ans, prirent trois ans et demi!

Le lac artificiel est formé fin février 1873. La transmission de force aurait dû être livrée dès janvier 1873. Ce n'est que le 13 mars 1874 que commence à fonctionner la première transmission, celle de la fabrique de wagons. La fonderie et la fabrique d'engrais ne recevront de l'énergie qu'au mois de juillet suivant. Quant à la réalisation de l'adduction d'eau en ville de Fribourg, elle ne s'établira que lentement, surmontant les fréquentes ruptures de conduites-maîtresses en fonte. Fin 1874, début 1875, les premiers propriétaires voient arriver à domicile une eau dont il est permis de douter qu'elle fût d'une parfaite limpidité.

Mais c'est en définitive dans les difficultés financières qu'il faut chercher les causes de l'échec. Essayons de suivre les décisions des organes de direction, qui ne sont dès le début qu'un replâtrage inutile.

Le Conseil d'administration a conscience des difficultés, déjà lors de sa première réunion le 17 août 1870<sup>71</sup>. Il est d'autre part hautement significatif que le 17 décembre 1870, le Conseil d'administration recommande

---

<sup>71</sup> AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès-verbaux du Conseil d'administration, séance du 17 août 1870.

« au Directeur de publier la situation financière comme sous le premier rapport et non point comme dans le second où il paraît beaucoup trop se préoccuper de l'état de crise »,

que traverse l'entreprise au point de vue financier<sup>72</sup>.

La première mesure que prend le Comité de direction est de décider — plus rapidement qu'on ne l'aurait souhaité, dans les premiers mois de 1872 — la réalisation des emprunts autorisés par les statuts, pour compléter le capital<sup>73</sup>. Commence alors le dangereux processus des emprunts à court terme, des avances de fonds de la part des banquiers fondateurs, en hypothéquant de problématiques recettes, pour s'assurer à tout prix des liquidités. Dans le bilan de 1872, on constate qu'au cours de l'année, la Société a émis pour 1,5 million d'obligations à 5 %, prises en charge par les banquiers fondateurs avec une commission de 1 %. Le capital actions et obligations a donc été porté en 1872 de 2 millions à 3,5 millions de francs. Le tout s'investit dans des installations et des équipements qui ne rapportent guère en eux-mêmes (barrage, voies ferrées, canalisations, bâtiments etc...). Rien d'étonnant donc à ce que les coupons d'intérêt des actions ne soient pas payés et que l'entreprise tombe sur les places financières dans un discrédit presque total, ce qui lui ferme toute occasion d'obtenir des avances de fonds dès la fin de l'année 1873<sup>74</sup>.

Le Conseil d'administration, dans ses rapports de 1873 et de 1874, tente d'analyser la situation d'un point de vue interne à l'entreprise. Or, le coût effectif des investissements au 31 décembre 1873 est de Fr. 4 284 247.— soit un excédent de Fr. 784 247.— par rapport au capital primitif. Force lui est de constater que le défaut de l'entreprise dès son origine a été l'insuffisance du capital:

« Notre budget primitif de Fr. 3 335 000.— s'est trouvé successivement augmenté soit par le coût dépassant l'évaluation primitive,

<sup>72</sup> Conseil d'administration, séance du 17 décembre 1870.

<sup>73</sup> AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès-verbaux du Comité de direction, séance du 10 février 1872.

<sup>74</sup> AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Procès-verbaux du Conseil d'administration, séance du 8 décembre 1873. Voir en annexe, l'évolution du cours de l'action de la Société sur la place de Bâle.

soit par des constructions et acquisitions non comprises dans le devis d'origine et notamment par l'accumulation des intérêts, frais généraux, frais de Direction, d'administration pendant la période prolongée de construction ; nos dépenses ont donc atteint un chiffre hors de proportion avec les ressources primitives de notre Société »<sup>75</sup>.

Il s'agit donc, pour la Société, de rembourser le plus promptement possible l'ensemble de la dette flottante, ou, au moins, de tenter de la consolider. Mais ce remède lui-même prive l'entreprise de tout fonds de roulement. Le rapport pour 1874 conclut qu'il

« sera fort difficile de sortir de cette situation »<sup>76</sup>.

Tout naturellement, les membres des Conseils ne ménagèrent pas leurs critiques à l'égard de Guillaume Ritter, lorsque les difficultés accumulées annihilèrent peu à peu l'espoir d'une rentabilité immédiate. Il est évident que Guillaume Ritter a totalement surestimé les rendements que pouvaient donner des installations telles qu'aménée d'eau, distribution de force etc... Le banquier La Roche résume bien la situation, lorsqu'à la séance du Comité de direction du 22 octobre 1873, il déclare trouver

« que le Directeur a conduit les financiers fondateurs beaucoup trop loin avec ses espérances qui aujourd'hui ne se réalisent point ».

Et Ritter de démissionner le 1 juillet 1875.

## 2) Faillite et liquidation

En fait, seules des mises de fonds considérables (pour des profits insignifiants) eussent pu sauver l'entreprise. Personne ne voulait s'y hasarder. A la suite d'une assemblée générale des actionnaires, tenue à Bâle le 6 juillet 1875, les *Basler Nachrichten* publièrent la demande officielle de faillite qui fut déposée entre

<sup>75</sup> AEF, Eaux et Forêts 1871-1889, Troisième rapport annuel du Conseil d'administration de la Société générale suisse des Eaux et Forêts de Fribourg, adressé à MM. les actionnaires de cette Société. Fribourg 1874.

<sup>76</sup> AEF, Eaux et Forêts 1871-1889, Quatrième rapport du Conseil d'administration, année 1874. Fribourg 1875, p. 13.

les mains du président du Tribunal de commerce. La faillite fut prononcée le 27 juillet 1875. Une nouvelle assemblée des actionnaires, réunie le 7 septembre 1875, décida d'obtenir des créanciers un concordat, afin d'arrêter la faillite. Une Commission de liquidation fut nommée à cet effet. Les créanciers consentirent à une liquidation dont les produits serviraient à leur remboursement. En même temps, une nouvelle convention se conclut avec le Conseil communal et sera ratifiée par le Conseil d'Etat, convention par laquelle la Commission de liquidation s'engage à terminer les travaux initialement prévus<sup>77</sup>.

Les travaux seront effectivement achevés vers 1878. Quant à la réalisation des actifs, elle se fait plus difficilement. La plus grande partie des forêts aura été liquidée en 1883. Mais les installations industrielles (barrage, usine hydraulique, transmission télodynamique par câbles, distribution d'eau en ville, scierie et voies de chemin de fer), ne trouvent que difficilement preneur. Seule la ville ou l'Etat paraissent susceptibles de reprendre une entreprise, qui est finalement d'intérêt public<sup>78</sup>.

<sup>77</sup> Pour la nouvelle convention, voir: *Bulletin des lois 1876*, t. 45, p. 199. Sur l'activité de la Commission de liquidation consulter: AEF, Eaux et Forêts 1870-1888, Protocole de la Commission de liquidation des Eaux et Forêts, 11 octobre 1876 au 14 décembre 1876. Voir également: Commission de liquidation 1883-1888, et, les Rapports annuels de la Commission 1875, 76, 77/78, 79/80, 81 et 82.

<sup>78</sup> Pour comprendre la lenteur de la liquidation, il faut lire: Rapport au Conseil communal sur le projet d'achat des immeubles et installations industrielles de la Société des Eaux et Forêts en liquidation, AEF, Archives de la Commune de Fribourg, Eaux et Forêts, 17<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècle, dossier Eaux et Forêts, Achats. On y lit ceci: « Il faudrait nécessairement baser son appréciation sur le rendement, dont il faudrait déduire une partie pour amortissement. Et cependant, cette manière de procéder, qui serait logique dans toute autre circonstance, ne peut être employée ici, par l'excellente raison que le capital de construction est tellement en disproportion avec le rendement qu'en établissant un amortissement sur le coût de ces installations, non seulement la totalité du revenu net serait absorbé, mais encore on arriverait à ce résultat dont l'énormité vous frappera que la Société des Eaux et Forêts devrait payer à la ville une somme fort considérable pour qu'elle consente à devenir propriétaire des usines et installations de Pérrolles ».

Mais lorsque la ville tentera les premières démarches en vue d'un rachat en 1888, — douze années se sont écoulées depuis la demande en faillite —, l'Etat de Fribourg s'interposera habilement, offrant Fr. 585 000.—, là où la commune n'avancait que Fr. 360 000.—. Nous ne voulons pas entrer ici dans la polémique, suscitée par les manœuvres de l'Etat et du Conseiller d'Etat et directeur des finances, F.X. Menoud, lors des négociations du rachat. Bornons-nous à citer le jugement péremptoire de la *Neue Zürcher Zeitung*. Elle écrit, dans son numéro du 7 octobre 1888, voyant dans toute l'affaire la marque du chef incontesté de la politique fribourgeoise, Georges Python :

« Jedes neue Unternehmen des kleinen Diktators Georg der Erste bestätigt die Wahrheit dieses Ausspruchs ».

Mais si l'Etat achète, c'est que l'Etat a des projets. La Direction des Travaux Publics, à qui échut l'administration de l'entreprise des Eaux et Forêts, résolut en 1889 déjà de supprimer la coûteuse transmission télodynamique et de la remplacer par l'électricité. L'idée était dans l'air depuis quelques années. Dès 1886, des projets d'électrification avaient été lancés. L'ingénieur Ritter lui-même avait demandé une concession avec monopole, pour l'éclairage par l'électricité. D'autre part, on étudie les possibilités d'augmenter la force produite par la chute d'eau : un projet de 1888 envisage la possibilité de surélever le barrage et de creuser un tunnel sous Bourguillon. La production d'énergie électrique, réalisée quelques années plus tard, ouvrira effectivement une ère nouvelle dans le développement économique du canton.

Cependant, le rapport final de la Commission de liquidation permet d'apprécier l'ampleur des pertes subies par les créanciers<sup>79</sup>. Elle se chiffre au 37 % de leurs avances. La perte définitive se monte à Fr. 2 812 600.— : soit les deux millions du capital action plus Fr. 812 600.—, constituant la perte des créanciers et des porteurs d'obligations.

<sup>79</sup> AEF, Eaux et Forêts 1885-1896, *Rapport final de la Commission de liquidation de la Société générale suisse des Eaux et Forêts à Fribourg*. Bâle, 3 janvier 1889.

### C. Un processus cumulatif réduit

Une des raisons d'être de la Société générale suisse des Eaux et Forêts consistait en la création d'une zone industrielle sur le plateau de Pérrolles. Dans ce but, la Société avait mis en place une infrastructure, destinée à attirer les industries. Cette infrastructure, qui aurait dû constituer la source des principaux revenus de la Société, comprenait la fourniture de force motrice par le câble télodynamique, la fourniture d'eau courante, ainsi que la jouissance du chemin de fer industriel.

C'est ainsi que, parallèlement au développement de la Société des Eaux et Forêts, va se créer toute une série d'industries, certaines liées très directement à l'expérience des Eaux et Forêts, d'autres beaucoup moins, mais qui toutes ressentirent très vivement l'échec de la «mère» des industries fribourgeoises. En l'espace de quelques années, Fribourg changera considérablement: il se forme une Société de Fabrication de Wagons, une Société de Pisciculture, une Société de Fonderie, une Fabrique d'Engrais, une Société de Tannerie, une Fabrique de Cartonnage, des industries alimentaires, sans compter les petites affaires qui naissent pendant la fièvre de fondation des années 1869-1874.

La Société fribourgeoise de Fabrication de Wagons, entreprise la plus ambitieuse des années 1870, après la Société des Eaux et Forêts, fit naître de grands espoirs à Fribourg. Son échec en sera ressenti d'autant plus fortement. Constitué le 16 mars 1872 avec un capital de 1,5 million de francs<sup>80</sup>, cette société a un lien direct avec la Société des Eaux et Forêts. On retrouve le même personnel dans le Conseil d'administration. Néanmoins, Ritter et les promoteurs alémaniques ont voulu assurer une participation fribourgeoise beaucoup plus conséquente: ainsi, 9 membres du Conseil d'administration sur 12 sont fribourgeois, 600 actions

---

<sup>80</sup> AEF, RN 5745, min. 109, répert. 4738; voir aussi: *Statuts de la Société fribourgeoise de fabrication de wagons*. Bâle 1872.

sur 3000 sont souscrites par des Fribourgeois. Cette entreprise n'exercera qu'une activité éphémère. Malchanceuse — un incendie détruisit plusieurs ateliers en 1874, — elle venait trop tard pour s'adapter à un marché déjà saturé. Plus de 300 ouvriers perdirent leur emploi, lors de la liquidation de 1875.

En octobre 1871, était lancée la Société de Pisciculture, Glacières & Irrigation<sup>81</sup>, étroitement liée à la Société des Eaux et Forêts (sur dix membres du comité de fondation, trois seulement n'appartiennent pas à l'administration des Eaux et Forêts). La nouvelle entreprise se propose de créer un établissement de pisciculture, d'exploiter les égoûts de la ville pour irriguer les domaines que possèdent la Société des Eaux et Forêts. Mais surtout, on veut exploiter commercialement la glace qui se forme naturellement l'hiver sur le lac de Pérolles, en la conservant dans de vastes glacières creusées dans les rochers de la Sarine. C'est cette dernière activité qui procurera les maigres bénéfices de Fr. 1968.—, en 1873, à peine le 0,5 % du capital de Fr. 400 000.—<sup>82</sup>. Cette société sera liquidée en 1875.

Sans participation étrangère, autofinancée et totalement indépendante des entreprises contrôlées par les Eaux et Forêts — mis à part la force télodynamique qu'elles lui loue —, la Fonderie et Atelier de Construction s'établit en 1871<sup>83</sup>. La bonne marche des affaires amena cette entreprise de 50 ouvriers à réviser ses statuts en 1873 déjà. La participation de deux banques d'affaires (Weck & Aeby à Fribourg et Pasquier & Pittet à Lausanne) permit d'augmenter le capital, qui passe de Fr. 60 000.— à Fr. 500 000.—<sup>84</sup>. Changeant à plusieurs reprises de raison sociale, cette entreprise travaillera jusqu'en 1922.

La fabrication d'engrais correspond à un besoin réel du marché, car le canton est capable d'absorber lui-même une telle production. Cet avantage, que les autres entreprises étaient loin

<sup>81</sup> AEF, RN 5744, min. 369, répert. 4625.

<sup>82</sup> AEF, Eaux et Forêts 1871-1889, Troisième rapport du Conseil d'administration de la Société des Eaux et Forêts, p. 12.

<sup>83</sup> AEF, RN 6098, min. 4209, rép. 4738.

<sup>84</sup> AEF, RN 5746, min. 221, rép. 4998; RN 5746, min. 208, rép. 4990.

de réunir, suffit à justifier les succès de la Fabrique d'Engrais, ouverte modestement dans les bas-quartiers de Fribourg en 1864. Les promoteurs, Jean Edouard Wicky et Félix Castella, décident de donner une extension plus grande à leur entreprise, la transformèrent en société par actions et édifièrent de nouveaux bâtiments dans le quartier industriel de Pérrolles, profitant, comme la Fabrique de Wagons et la Fonderie, de la force motrice du câble<sup>85</sup>. La fabrique connaît dès lors un développement régulier, malgré des périodes pénibles, dues à la dégradation des marchés extérieurs au canton. En 1876, une succursale est ouverte à Grüze dans la banlieue de Winterthur, et dix ans plus tard, l'usine de Fribourg absorba par fusion une entreprise similaire à Renens. La réussite de cette entreprise, tout en surprenant les contemporains, semblait donner raison à ceux qui préconisaient l'introduction d'industries proches de l'agriculture.

Mentionnons enfin, la fondation d'une Tannerie fribourgeoise en 1874, au capital étonnamment élevé de Fr. 500 000.—. On pensait alors exploiter un procédé nouveau de tannage. Mais la liquidation intervient en 1875 déjà<sup>86</sup>.

Plus heureuse a été la constitution, en 1870, de la Fabrique de Cartonnage Fribourg SA (CAFAG), puisqu'elle constitue aujourd'hui encore une des plus importantes entreprises de la place<sup>87</sup>.

Du côté des industries alimentaires, mentionnons l'ouverture, en 1875, d'une Fabrique de Pâtes alimentaires à Saint-Apolline près de Fribourg<sup>88</sup>, l'extension de la Brasserie Poletti en 1871<sup>89</sup> (la future Brasserie du Cardinal), ainsi que l'installation à Guin au début des années 1870<sup>90</sup>, d'une succursale de l'Anglo-Swiss Condensed Milk Corporation de Cham (Zoug).

<sup>85</sup> AEF, RN 5745, min. 85, rép. 4731. Les AEF possèdent également une partie des archives de la Fabrique d'Engrais.

<sup>86</sup> AEF, RN 6115, min. 732 et 733, f. 414-430.

<sup>87</sup> 1870-1921, die ersten 50 Jahre der Cartonnage-Fabrik Freiburg A.G., Freiburg (Schweiz). Fribourg 1921.

<sup>88</sup> AEF, RN 5748, min. 455, rép. 5543.

<sup>89</sup> AEF, RN 5744, min. 330, rép. 4610.

<sup>90</sup> Le Confédéré du 5 juin 1872 (n° 67).

Le début des années 1870 voit donc s'établir à Fribourg, en un temps relativement restreint, toute une série d'industries importantes. Des investissements considérables aboutissent à la création d'industries de transformation, englobant également la transformation de produits agricoles. Le capital étranger assure dans la plus large mesure les bases financières des nouvelles créations industrielles. Mais, par la mobilisation de l'épargne intérieure, un potentiel financier notoire est exploité, ce qui contribue à associer au développement industriel les différentes couches de la bourgeoisie locale.

Ce dynamisme des années 70 s'inscrit dans le contexte de l'épanouissement du capitalisme libéral. Il n'est pas négligeable que la structure juridique choisie soit dans la plupart des cas la société anonyme. A cette époque, en effet, le type de société le plus souvent adopté était une des variantes des sociétés de personnes. La société anonyme a certes pour avantage de diminuer les risques, puisque chaque actionnaire n'est garant que de son propre apport. Mais le choix de cette forme de société, par les promoteurs à l'œuvre à Fribourg, est le signe qu'ils avaient, consciemment ou non, perçu combien le développement économique était fonction de la multiplication des sociétés de capitaux, constituées par l'accumulation des avoirs des épargnants individuels.

Cette activité résolument moderne, qui tenta de transformer Fribourg, fut, dans l'ensemble, un échec puisque les plus grandes créations durent être liquidées, alors que les autres survivaient au milieu de difficultés sans nombre.

## D. Une étape marquante de l'histoire économique du canton

«Des ateliers! y peut-on penser?», écrivait *Le Confédéré* en 1872.

« Ça ne prospère qu'à Bâle, à Zürich, à Winterthur, mais à Fribourg, dans la ville des moines ou des nonnes. Ceux qui le disent n'y songent pas, ou ils radotent »<sup>91</sup>.

Et pourtant Guillaume Ritter, avec ses projets fantastiques, donna un instant l'illusion que Fribourg si longtemps impénétrable aux idées et à l'économie moderne, s'était enfin réveillée. Ainsi, *Le Confédéré* pouvait écrire à la fin de la même année 1872:

« L'an de grâce 1872 marquera dans les annales de Fribourg. Nos neveux la citeront à leurs enfants comme celle qui a vu naître les fabriques et l'industrie, c'est-à-dire qui donnera au pays aisance et prospérité. Personne dans les montagnes de Neuchâtel n'ignore l'année où la première montre fut fabriquée par le forgeron Richard. L'an passé, à pareille époque, les vaches broutaient encore l'herbe du plateau de Pérrolles, là où à cette heure, il y a une fonderie en pleine activité, et la vaste fabrique de wagons achevée ou à peu près »<sup>92</sup>.

Dix ans plus tard, en 1882, apparemment bien peu de chose subsiste de cette activité fébrile. On se préoccupe comme avant d'introduire l'industrie à Fribourg. Et le président de la Société économique, lorsqu'il tracera l'histoire de la Société, pourra se permettre d'enchaîner :

« La tentative faite en 1867 par le Conseil communal pour introduire dans notre cité des industries nouvelles étant restée sans résultats appréciables, notre société tenta un nouvel effort dans le même sens en 1882 »<sup>93</sup>.

<sup>91</sup> *Le Confédéré* du 15 mars 1872 (n° 32).

<sup>92</sup> *Ibid.* du 20 septembre 1872 (n° 113).

<sup>93</sup> H. de BUMAN, *op. cit.*, p. 231.

A cette date, sur la demande des autorités, la Société produit un rapport, et organise un concours pour l'élaboration de mémoires sur les moyens d'introduire, ou de faire revivre l'industrie à Fribourg. D'après les résultats du concours que publie l'abbé Charles Raemy<sup>94</sup>, on n'a guère progressé depuis l'enquête de 1867. Les industries à développer, et qui conviendraient le mieux à Fribourg seraient: la confection de blouses, la ganterie, le tricotage, la broderie, la fabrication de la chicorée, la confection des chaussures, le tressage des pailles. Parmi les moyens généraux envisagés: le développement de l'instruction primaire et professionnelle, la lutte contre l'intempérance et le paupérisme, la révision du système d'imposition des professions industrielles et commerciales. Autant de problèmes qu'on évoquait déjà dans les années 50 et 60. Cependant, lorsqu'on examine la liste des entreprises soumises à la loi fédérale sur les fabriques du 23 mars 1877, que le Conseil d'Etat publie en 1878<sup>95</sup>, on constate que sur les 23 entreprises assujetties à la loi, une douzaine au moins est issue de cette décennie 70-80, qui reste un tournant dans l'économie fribourgeoise. Cependant, des grands projets des années 70, n'ont subsisté que la Fonderie et la Fabrique d'Engrais, alors que nombre de petites réalisations ont survécu. Longtemps encore, on gardera le souvenir traumatisant de l'échec de la grosse industrie et des projets Ritter. Mais une psychologie industrielle est née, qui fait se développer les industries aux débuts modestes: industries alimentaires, cartonnages et petites industries de toutes sortes.

En avril 1880, s'ouvre à Fribourg la deuxième succursale, après Zürich, de la Banque populaire de Berne, qui deviendra quelques mois plus tard la Banque populaire suisse. C'est également en 1880 qu'une Société de Brasserie bavaroise se constitue à Fribourg, la future brasserie de Beauregard. Tout n'a donc pas

<sup>94</sup> CH. RAEMY, *op. cit.*

<sup>95</sup> *Compte rendu du Conseil d'Etat pour 1878*, p. 107-108. Actuellement ce sont plus de 250 entreprises qui sont soumises à la loi sur les fabriques.

disparu à la fin du «mirage» Ritter! Mais peut-on vraiment affirmer que l'économie fribourgeoise a «décollé» dans les années 1870?<sup>96</sup>

La période étudiée commence en 1847 au moment de l'irruption violente du radicalisme sur la scène politique fribourgeoise. Cet événement, d'une portée considérable, en liaison avec la réalisation du marché intérieur par la formation de l'Etat fédératif au niveau national, constitue effectivement un stimulus actif: l'échelle des valeurs traditionnelles est bouleversée, les problèmes économiques viennent s'ajouter aux problèmes politiques, sans qu'on sache vraiment où passe la limite entre les deux. Par la suite, sous le régime radical comme sous le régime libéral-conservateur, on peut affirmer que l'appareil politique ne s'est pas opposé au développement industriel. Cependant il ne s'est pas révélé des plus favorables non plus! Dans les années 70, on ne peut s'empêcher de mettre en parallèle l'échec de la grande industrie en ville de Fribourg et le retour progressif de la droite conservatrice au pouvoir, après l'élimination d'Hubert Charles, l'homme de 1830. L'Etat n'est absolument pas intervenu lors du désastre des projets Ritter au milieu des années 70. Le rapport politique-industrie s'avère plutôt tendu. L'agriculture par contre, qui reste le secteur économique essentiel du canton, bénéficie d'un appui considérable de la part du gouvernement.

La période qui suit 1848 se caractérise par un gonflement spectaculaire des dépenses de l'Etat, avec en premier lieu la création du chemin de fer. Nous avons montré l'absence d'impact direct de cette réalisation sur le démarrage de l'économie. Les effets secondaires, d'ailleurs, ne se laissent pas facilement cerner non plus. Cette création montre néanmoins que les dépenses de l'Etat se justifient par des placements qui devraient être productifs. L'administration politique, par le biais d'une fiscalité affinée, s'y substitue aux investisseurs privés.

---

<sup>96</sup> Pour une interprétation globale de l'économie fribourgeoise, voir: R. RUFFIEUX, *Structures sociales et conjoncture économique*. In: Monnaies de Fribourg, Fribourg 1969.

Dans le même temps, l'appareil de drainage de l'épargne intérieure du canton se perfectionne, par la mise en place de ce qui peut constituer un premier système bancaire à Fribourg (Banque cantonale, Caisse hypothécaire, puis Caisse d'amortissement). Le mode de financement du chemin de fer tend à prouver — et c'est un signe de dynamisme — que des capacités d'attirer le capital étranger dans des dépenses d'infrastructures se manifestent à Fribourg. A cet égard, la modification de la conjoncture dans un sens favorable après la guerre franco-allemande, va permettre l'apport de nouveaux capitaux étrangers, dans des secteurs qui n'apparaissent rentables qu'à plus ou moins long terme. La formation de la Société générale suisse des Eaux et Forêts en demeure l'illustration flagrante: investissements considérables dans des équipements comme les distributions d'eau courante et de force télodynamique, dont la rentabilité se trouvait assujettie à la croissance ultérieure d'autres branches industrielles. Sur ce dernier point, il faut rendre hommage à Guillaume Ritter d'avoir perçu l'effet multiplicateur de ses projets.

Si l'on examine les bases démographiques de ces transformations économiques, on constate que la population fribourgeoise augmente à un rythme assez lent par rapport à d'autres cantons suisses, sans que ce rythme soit perturbé par des accélérations ou des décélérations sensibles. La croissance de la population en ville de Fribourg semble plus sujette aux aléas de la conjoncture. Elle augmente de 25 % entre 1850 et 1880 plus rapidement que celle du canton qui ne croît que de 15 % dans le même temps. Mais comme l'a montré l'étude de la main-d'œuvre, en aucun cas la création des postes de travail dans l'industrie n'a pu devancer le rythme d'accroissement démographique, même si la main-d'œuvre est disponible à meilleur compte que dans d'autres régions de la Suisse, et le coût de la vie moins élevé.

Les années 1870 se définissent par des investissements dans des industries de transformation. Ces investissements mobilisent l'épargne intérieure, mais sont surtout financés par des capitaux extérieurs au canton. Les industries nouvelles concernent essentiellement la transformation de matières premières, en l'occurrence le bois. La Société des Eaux et Forêts est basée financièrement

sur la scierie dont les procédés — il faut le noter — sont extrêmement modernes. La fabrique de wagons est en partie liée à la présence de bois bon marché. La fabrique d'engrais, quant à elle, centre son développement sur les potentialités d'un marché local. Et pourtant, ce sont ces industries somme toute marginales, mais à l'appareil de production moderne, qui sont les artisans de ce que l'on pourrait appeler une «petite» révolution industrielle à Fribourg dans les années 70.

Cependant, il apparaît que ces transformations évidentes et considérables n'ont pas suffi pour transformer l'économie fribourgeoise. Elle reste encore essentiellement agricole après 1880. On ne peut donc parler de véritable démarrage de l'économie fribourgeoise. La «petite» révolution industrielle, d'un modèle extrêmement particulier, se produit suivant un processus ralenti dans des conditions plutôt défavorables. Locale, elle se limite à la ville de Fribourg. Ses effets dans le temps sont restreints puisque la plupart des créations des années 70 n'ont eu qu'une éphémère existence. Les raisons de cet échec du décollage industriel, il faut les rechercher dans la déficience des réactions qu'a opposé la société fribourgeoise à ces modifications économiques.

Nous avons montré comment, au cours des années 1850-1880, s'était peu à peu formée une classe d'entrepreneurs dans le commerce, la banque, le chemin de fer, puis dans l'industrie dès 1870. Or, il faut en définitive admettre que ce que nous avons appelé l'élite sociale, politique et économique fribourgeoise n'a pas pu assumer son rôle moteur dans la croissance économique. Ce n'est donc pas une véritable élite du point de vue strictement sociologique, puisqu'elle n'a pas exercé pleinement son rôle dominant. L'abbé Charles Raemy avait déjà compris le phénomène. Ce catholique-libéral, qui n'a de l'industrie qu'une vision folklorique, écrivait cependant en 1883 :

« Ce ne sont ni les capacités, ni les capitaux qui manquent dans le canton de Fribourg; mais il faudrait rapprocher ceux-ci de celles-là. Il faudrait que les hommes qui ont les moyens financiers viennent en aide à ceux qui n'ont que leur intelligence ou le travail de leurs mains »<sup>97</sup>.

---

<sup>97</sup> CH. RAEMY, *Op. cit.*, p. 54.

Les Fribourgeois, lorsqu'ils participent à des créations industrielles, n'apparaissent qu'en tant que simples bailleurs de fonds. Les capitaux disponibles existent à Fribourg, et nous avons tenté une approche de ce problème fondamental pour la compréhension de la croissance économique. Une certaine masse financière ressort des statistiques des caisses d'épargne et des dépôts dans les banques ; les souscriptions aux titres de l'Etat et aux emprunts révèlent une certaine part fribourgeoise, modeste bien sûr, en regard des capitaux non fribourgeois. Or, d'une façon générale, les banques (surtout la Banque cantonale, établissement le plus important), n'assumèrent pas leur rôle de soutien à l'industrie et au chemin de fer. Les capitaux fribourgeois ne sont pas des capitaux spéculatifs. Aussi se vérifie encore ce que Jean Picot affirmait déjà en 1830 : les Fribourgeois, écrit-il,

« préfèrent jouir avec simplicité de ce qu'ils ont hérité de leurs pères, que de courir des chances en se livrant à des spéculations mercantiles »<sup>98</sup>.

Les promoteurs du développement économique sont étrangers au canton. Même au niveau des cadres intermédiaires des entreprises, la présence fribourgeoise est peu marquée. Fribourg ne peut pas fournir de spécialistes. Guillaume Ritter représente le type du promoteur aventurier venu de l'extérieur, et qui trouve à Fribourg une prédisposition favorable à ses projets. Au centre de l'échec de la révolution industrielle des années 70, on trouve donc cette dissociation entre les compétences techniques et les possibilités du capital. L'élite fribourgeoise en formation n'est de loin pas une élite capitaliste, au sens manchestérien du terme.

Ce manque de réalisateurs à Fribourg se fait encore sentir lorsqu'on se penche sur la mentalité d'accueil qui règne au moment de la publication des projets Ritter. On peut alors sans exagérer parler de «mirage Ritter». L'euphorie est à son comble, lorsque la finance bâloise décide de soutenir financièrement les projets (au moins dans la fraction consciente de l'opinion). D'où

<sup>98</sup> J. PICOT, *Statistique de la Suisse*. Genève 1830, p. 325.

ces phrases du *Chroniqueur*, révélatrices d'une mentalité d'accueil passive :

« Quand un Bâlois se jette par les fenêtres, il n'y a pas grand danger à le suivre, disait un de nos premiers magistrats dans la mémorable séance du Grand Conseil où l'on discutait l'emprunt des 16 millions ; disons aujourd'hui : quand nous voyons les Bâlois venir chez nous, nous apporter leurs capitaux, leur savoir-faire, devons-nous douter encore, ne pouvons-nous pas les suivre, à distance bien entendu, car nous ne pouvons les imiter, mais au moins répétons sans cesse, confiance et courage »<sup>99</sup>.

Ce manque de réactions positives de la société fribourgeoise, face aux expériences industrielles des années 70, s'avère donc en définitive essentiel pour comprendre l'échec de cette tentative de démarrage de l'économie fribourgeoise. Fribourg, canton extrêmement fermé, ne pouvait offrir, ni l'investissement suffisant, ni l'esprit d'entreprise, ni les relations industrielles nécessaires. A ces données inhérentes, vinrent s'ajouter encore des circonstances extérieures peu propices, une conjoncture de crise dès 1873. Fribourg ne manquera cependant pas vers 1890, la révolution de l'électricité, celle que l'on qualifie volontiers de seconde révolution industrielle. Les bases de ces nouveautés seront les installations transformées de l'ancienne Société générale suisse des Eaux et Forêts. Alors Guillaume Ritter, l'âme de la révolution manquée de 1870, pourra se considérer comme un précurseur, mal compris parce qu'en avance sur son époque. Il écrira en 1903 :

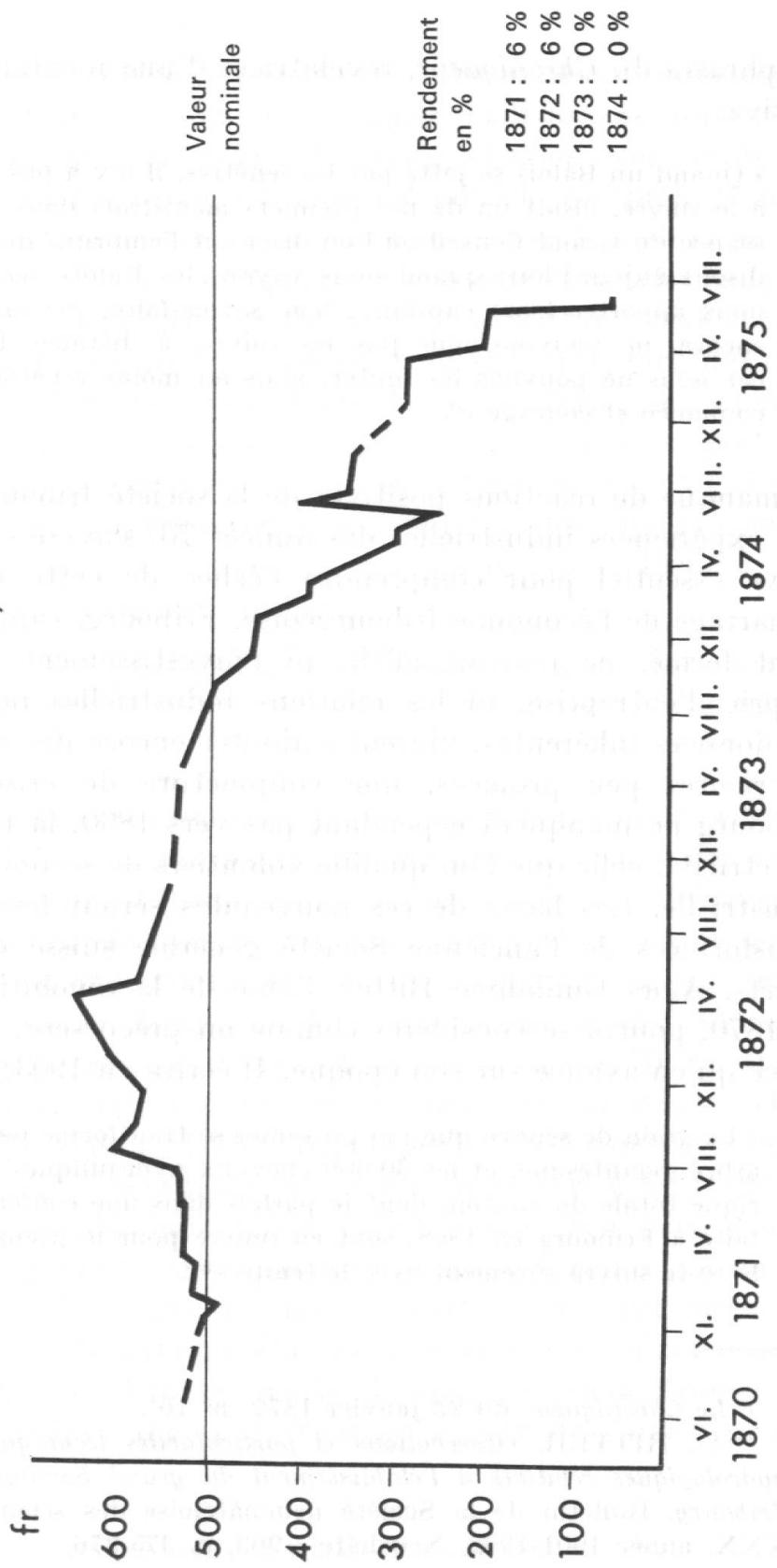
« Le grain de sénevé que j'ai pu semer se transforme peu à peu en un arbre gigantesque, et les 60 000 chevaux hydrauliques de force théorique totale du canton, dont je parlais dans une conférence publique faite à Fribourg en 1868, sont en œuvre pour le premier tiers déjà ; le reste suivra sûrement avec le temps »<sup>100</sup>.

<sup>99</sup> *Le Chroniqueur* du 23 janvier 1872 (n° 10).

<sup>100</sup> G. RITTER, *Observations et particularités techniques, géologiques et hydrologiques relatives à l'établissement du grand barrage de la Sarine à Fribourg*. Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles, t. XXX, année 1901-1902, Neuchâtel 1903, p. 375-376.

## Société générale suisse des Eaux et Forêts à Fribourg

Cours de l'action de 500 fr. à la Banque commerciale de Bâle  
(Source: Coursblatt der Basler Handelsbank)



Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, Fribourg est passé de l'économie patricienne à l'économie bourgeoise. Cependant, malgré la lenteur du processus de croissance, ce canton très fermé et sa bourgeoisie timorée ont ressenti — lointainement — le contrecoup de l'ascension et de l'apogée des bourgeoisies conquérantes en Europe. Peu à peu, Fribourg secoue le carcan des vieilles structures. L'économie capitaliste s'installe par étape : l'échec de la décennie 70 prépare la réussite des décennies 80 et 90. Ces années constituent un tournant d'importance mondiale, où, selon le mot de Morazé<sup>101</sup>, «un capitalisme chasse l'autre». Capitalisme financier, impérialisme colonial, mouvements de concentration des entreprises, montrent qu'à la fin du siècle, une société nouvelle est en train de se constituer.

Le développement de l'industrie textile dans les deux dernières décennies du siècle a été l'un des éléments déclencheurs de cette évolution. La production textile a connu une croissance régulière depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais c'est au cours des deux dernières décennies que l'expansion prend un caractère véritablement industriel. Les usines de la vallée de la Sarine et de la Broye sont alors les plus importantes, mais il existe également des industries textiles dans les vallées de la Gruyère et du Jura. Le secteur textile est alors l'un des plus importants de l'économie fribourgeoise, avec environ 10 000 salariés en 1900. Il contribue largement à l'essor de l'industrie suisse dans l'ensemble, et à l'expansion de l'empire colonial suisse. Les industries textiles sont également un facteur important dans l'essor de l'industrie suisse dans l'ensemble, et à l'expansion de l'empire colonial suisse. Les industries textiles sont également un facteur important dans l'essor de l'industrie suisse dans l'ensemble, et à l'expansion de l'empire colonial suisse.

Le développement de l'industrie textile dans les deux dernières décennies du siècle a été l'un des éléments déclencheurs de cette évolution. La production textile a connu une croissance régulière depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais c'est au cours des deux dernières décennies que l'expansion prend un caractère véritablement industriel. Les usines de la vallée de la Sarine et de la Broye sont alors les plus importantes, mais il existe également des industries textiles dans les vallées de la Gruyère et du Jura. Le secteur textile est alors l'un des plus importants de l'économie fribourgeoise, avec environ 10 000 salariés en 1900. Il contribue largement à l'essor de l'industrie suisse dans l'ensemble, et à l'expansion de l'empire colonial suisse. Les industries textiles sont également un facteur important dans l'essor de l'industrie suisse dans l'ensemble, et à l'expansion de l'empire colonial suisse.

<sup>101</sup> CH. MORAZÉ, *Les bourgeois conquérants. XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris 1957, p. 408.